PÉRIODIQUE BIMESTRIEL DE L'UWE

Janvier-Février 2014 | Numéro 247

Dynamisme

L'entreprise par ceux qui la font

SPÉCIAL ÉCONOMIE

VOEUX DE L'UWE

Des choix clairs pour la Wallonie

» 06

EXPERTISE

Les entreprises en forte croissance

» 16

Avenue Reine Astrid, 22
5000 Namur Belgique
Tél. : +32 (0)81/77.67.58
Fax : +32 (0)81/77.69.81
info@namurcongres.be
www.namurcongres.be

Congrès, réunions, séminaires, incentives, expositions, family days, team buildings...

Namur Congrès vous aide **gratuitement** à trouver l'infrastructure ou l'activité idéale pour votre événement d'entreprise en province de Namur.

©FTPN : Bossiroy - ©NEST

Editorial

Jean-François HERIS, Président de l'Union Wallonne des Entreprises

"OSER L'AUDACE, OSER DES POLITIQUES INNOVANTES, OSER L'ENTREPRISE, POUR FAIRE MIEUX QU'AUJOURD'HUI"

2014-2019 : la législature de tous les défis !

C'était le fil rouge de mon discours de Nouvel AN : le 25 mai, la Wallonie doit oser des choix clairs. Des choix clairs pour une Wallonie forte. Parce qu'il y a urgence, tout simplement !

Oser l'audace, oser des politiques innovantes, oser l'entreprise, pour faire mieux qu'aujourd'hui. Un constat est partagé par tous : le statu-quo ne suffira pas. Il faut une nouvelle dynamique, il faut renforcer l'activité économique, il faut créer de l'emploi. Pourquoi ne pas faire confiance à l'entreprise en lui donnant les armes pour qu'elle se déploie ? Parce que, de toute façon, il n'y a pas d'emploi sans entreprises qui engagent, parce qu'il n'y a pas de prospérité sans entreprises, parce qu'il n'y a pas de bien-être sans entreprises.

Les entreprises votent pour plus de croissance, plus d'emploi, plus de prospérité, plus de bien-être !

Au cours de la législature 2014-2019, les wallons seront confrontés à un triple défi :

- Maintenir voire améliorer le niveau de vie de tous dans un contexte où, en Belgique, nos exportations sont insuffisantes pour financer nos importations.
- Un effort d'assainissement budgétaire du à une diminution des recettes en provenance du fédéral de l'ordre 630 millions d'euros d'ici 2016 (soit 5% du budget régional).
- La mise en place des compétences liées à la 6e réforme de l'Etat (emploi, santé, allocations familiales,...).

Défi, urgence, mais surtout nécessité absolue : les défis seront encore plus importants si la Wallonie ne renforce pas son industrie, la construction, les services et les commerces. Il y aura lieu dès lors de poursuivre et d'intensifier la politique économique volontariste menée dans le cadre du Plan Marshall et notamment celle des pôles de compétitivité. L'urgence se fait d'autant plus pressante que les derniers comptes régionaux (2012) montrent que l'économie wallonne a connu une très faible croissance depuis le début de la crise économique : 0,4% en moyenne annuelle sur la période 2008-2012.

L'enseignement doit être, plus que jamais, au cœur de toutes les priorités. Notamment en repensant fondamentalement l'immersion en entreprise et l'alternance dans une perspective d'excellence. Ce n'est pas une filière de relégation, mais bien une voie d'avenir, porteuse d'emplois. Masi ce n'est pas tout : il est tout aussi urgent de repenser l'enseignement des sciences, de les rendre plus concrètes aux yeux des jeunes, d'amener plus de jeunes filles vers les études scientifiques. Deux mesures parmi d'autres que nous formulons pour demander une véritable rupture dans l'ampleur et la mise en œuvre des mesures envisagées pour l'enseignement. Le plan Mc Kinsey est connu et reconnu mais bien qu'ayant été présenté à plus de 5.000 personnes, il reste au statut de plan. Un gâchis, un luxe que nous en pouvons pas nous permettre. Nous manquerions à nos devoirs envers les générations futures.

En matière d'emploi, le surcoût salarial de 16,5% par rapport aux pays voisins a fait perdre à la Wallonie des parts de marché à l'exportation. Si les pertes ne sont pas plus importantes, c'est en raison des investissements importants réalisés par les entreprises (ces investissements ont aussi un coût) et du personnel hautement qualifié qui y travaille (ce qui pose la double question de l'employabilité du personnel faiblement qualifié et de la motivation financière du personnel hautement qualifié, et vu la différence entre le net et le coût salarial : en effet, 2/3 d'une augmentation salariale sont absorbés par les cotisations de sécurité sociale et l'impôt). Face à ces défis, l'UWE a lancé son plan «Ambition 2020».

En matière d'énergie, l'UWE propose d'instaurer une «norme énergie» qui sur base d'une comparaison des coûts de l'énergie en Wallonie (Belgique) avec la situation dans les régions et pays voisins, impliquera en cas de dépassement l'adoption de mesures permettant de limiter l'impact de la politique énergétique sur la compétitivité des entreprises (plafonnement des surcharges, exonérations, tarifs spécifiques, etc.). Il faudra aussi réformer en profondeur la politique de soutien aux énergies renouvelables.

Dans le cadre des élections de mai 2014, l'UWE rappelle les mesures qu'elle prône pour la Wallonie et pour tous les Wallons : plus de compétitivité pour plus de croissance des entreprises, un enseignement efficace pour alimenter un marché de l'emploi flexible et enfin la simplification et l'efficience des services publics tournés vers leurs clients acteurs économiques.

Union Wallonne des Entreprises

Chemin du Stocquoy 3
B-1300 Wavre
Tél : 010/47.19.40
Fax : 010/45.33.43
info@uwe.be
www.uwe.be

QUAND ON EST SÛR DE SA BANQUE,
ON EST PLUS SÛR DE SOI.
PROCHE DE VOTRE ENTREPRISE EN BELGIQUE ET PARTOUT DANS LE MONDE.
Vous pouvez compter sur votre chargé de relation et sur l'expertise de nos spécialistes dans près de 80 pays pour vous accompagner dans votre réussite internationale.
BNP PARIBAS FORTIS
La banque d'un monde qui change
entreprises.bnpparibasfortis.be
E.R.: A. Plaetinck, BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, RPM Bruxelles. TVA BE 0403.199.702

Sommaire

Dynamisme Janvier-Février 2014

AMBITION 2020

06 **Voeux de l'UWE |** Des choix clairs pour la Wallonie !
08 **Voeux de l'UWE |** 2014 en 14 idées clés

ENTREPRISES

11 **Portrait |** Brussels Metropolitan
12 **Gestion durable |** L'amiante en entreprise
14 **Mobilité |** L'expertise universitaire au service du transport

ACTIONS

16 **EXPERTISE | Spécial «Economie»**
38 **Recherche |** Financez votre R&D grâce à l'Europe !

RÉSEAUX

40 **Manager positif |** Comment financer son entreprise ?
41 **Les brèves de la qualité**
42 **Dynathèque**

PROCHAIN NUMÉRO

Spécial ENVIRONNEMENT - Nos spécialistes feront le tour de l'actualité en matière d'environnement (décret sols, décret eau...), d'énergie (accords de branche...), de transport (diagnostic fédéral de mobilité, PRMD) et d'aménagement du territoire (SDER, CODT, SRDC...).

RÉSERVEZ

dès à présent vos espaces publicitaires auprès de notre régie : **081/40.91.59** ou **carole.mawet@expansion.be**

Dynamisme

Le périodique bimestriel édité en commun par l'Union Wallonne des Entreprises ASBL et la Maison des Entreprises wallonnes ASBL

UWE, Chemin du Stocquoy 3, B-1300 Wavre, Tél. : +32 (0) 10.47.19.40, Fax : +32 (0) 10.45.33.43, dynamisme@uwe.be, www.dynamismewallon.be

- **Rédaction :** Yves-Etienne Massart (rédacteur en chef), Thierry Decloux • **e-Mail :** prenom.nom@uwe.be
- **Conseil de Rédaction :** Jean de Lame, André Lebrun, Didier Paquot, Vincent Reuter, Jean-Jacques Westhof
- **Mise en page :** Thierry Decloux • **Impression :** Paperland (Bruxelles) • **Routage :** Axedis (Limal)
- **Régie publicitaire :** Expansion Partners SA, +32 (0) 81.40.91.59, +32 (0) 497.22.44.45, carole.mawet@expansion.be
- **Editeur Responsable :** Jean de Lame, Chemin du Stocquoy 3, B-1300 Wavre
- **Abonnement annuel** (6 numéros) : 30 EUR à verser sur le compte de la Maison des Entreprises wallonnes 360-1149184-31
- **Tirage :** 7.942 exemplaires (contrôle CIM)

Toute reproduction, même partielle, des textes et des documents de ce numéro est soumise à l'approbation préalable de la rédaction.

ISSN 0776-1716

DISCOURS DE NOUVEL AN DE JEAN-FRANÇOIS HERIS, PRÉSIDENT DE L'UWE

Des choix clairs pour la Wallonie !

2014, l'année de tous les défis. 2014, l'année des choix décisifs pour la Wallonie. C'est le fil rouge du discours prononcé par Jean-François Heris lors de la réception de Nouvel An de l'UWE. Une année décisive, car notre région se trouve à l'aube de cinq ans de législature sans élection. De quoi permettre une vision à moyen et long terme et mener des réformes courageuses et structurelles.

par Yves-Etienne MASSART

L'après-scrutin doit se concentrer sur le socio-économique et rien que sur le socio-économique. Le président de l'UWE n'en fait pas mystère : c'est là qu'est la vraie et seule priorité. Raison pour laquelle il attend des mesures courageuses pour la compétitivité. "*2014 est une année cruciale en termes de choix*", soulignant qu'au terme des élections fédérales et régionales de mai prochain, la Belgique disposera d'une législature de cinq ans sans autre scrutin, ce qui constitue une "*opportunité unique*" pour "*sortir définitivement vainqueur de cette crise et se retrouver bien installé dans le peloton de tête européen*". Comment ? En se focalisant sur des objectifs socio-économiques et uniquement ceux-là. "*Etant personnellement souvent à l'étranger, je peux vous assurer que les 541 jours de crise n'ont pas été oubliés, en particulier par des investisseurs potentiels*", a-t-il ajouté.

Un discours qui a aussi levé le voile sur d'autres priorités, celles du mémorandum électoral de l'UWE. Jean-François Heris voit un triple défi pour la Wallonie : améliorer le niveau de vie des Wallons, poursuivre l'effort d'assainissement budgétaire et réussir la phase délicate de l'accueil des compétences nouvelles transférées à la Région dans le cadre de la 6e réforme de l'Etat. Une réforme qui va notamment permettre aux Régions d'octroyer, dès juillet 2014, des réductions de cotisations patronales au bénéfice de groupes cibles, dont les bas salaires. Une opportunité à saisir, selon le président de l'UWE : "*La réduction ciblée des cotisations cible les revenus bruts jusqu'à 2.000 euros par mois*" avec majoration pour les entreprises soumises à la concurrence internationale. L'occasion également d'argumenter en faveur d'une modération, voire carrément d'une réduction des additionnels régionaux à l'impôt des personnes physiques.

C'est une évidence que Jean-François Heris prend plaisir à rappeler : il faut d'abord créer de la richesse avant de penser à la redistribuer. Une évidence qui ne s'impose manifestement pas encore à tous. Pour y arriver, il met en priorité une compétitivité renforcée par le biais de la baisse des coûts salariaux et de ceux de l'énergie. "*L'UWE suggère une réduction de 20% du coût salarial mais en ciblant les activités de production soumises à une concurrence internationale. D'après nos calculs, cela représenterait un montant de 8 milliards d'euros, finançable par une réorganisation des aides existantes, une réforme de la fiscalité et une réduction des dépenses publiques*". En matière d'énergie, l'UWE constate que l'électricité est plus chère de 10 à 15% en Belgique par rapport aux pays voisins. "*Nous demandons de fixer une «norme énergétique», à l'instar de l'actuelle norme salariale*". De quoi permettre un suivi de comparaison des coûts énergétiques par rapport aux pays limitrophes et l'adoption de mesures correctrices afin de garantir la compétitivité des entreprises.

La compétitivité est au cœur de la réflexion et de l'argumentation du président de l'UWE, qui en appelle à "*un choc de compétitivité*" pour aider les entrepreneurs wallons à grandir et stimuler l'esprit d'entreprise. "*Les entreprises wallonnes restent trop peu nombreuses et de taille trop petite. En arrivant au même nombre de travailleurs par entreprise qu'en Flandre, on pourrait créer plus de 160.000 emplois en Wallonie*". L'objectif suivant ? Egaler un autre ratio flamand, "*car avec la même densité d'entreprises par rapport à la population, on ajouterait 90.000 emplois supplémentaires*".

Il a également tendu la main aux syndicats pour conclure un nouveau «pacte social» dans l'intérêt collectif de toutes les composantes de la région. "*Nous tendons la main aux syndicats pour conclure un grand pacte social à l'aube de cette législature. Sortons des clichés, le coût du travail doit préoccuper, autant, voire plus, les travailleurs que les employeurs. Que chacun laisse tomber les tabous et les a priori, pour que ce soit l'intérêt collectif qui prime !*"

Attention soutenue également pour la formation : il faut stimuler la formation en alternance et en faire une filière d'excellence et repenser l'enseignement des sciences auprès des jeunes. Avant de conclure : "*Il n'y a qu'un seul choix possible : celui de l'entreprenariat, de l'entrepreneur, de l'entreprise*". ■

Un nouveau succès de foule pour les traditionnels voeux de l'UWE !

L'orateur du jour, Roland Gillet, a plaidé pour une Europe davantage pragmatique.

Les «Prix Cap48 de l'Entreprise citoyenne» ont été remis en début de séance.

Charles Michel (MR), J.-F. Heris (UWE) et Michel Delbare (Voka) : trio de présidents

Jean Marbehant (Lhoist) et la Ministre des Classes moyennes Sabine Laruelle

Raymond Pellichero (Sabca) et Astrid Pieron (Mayer Brown Europe-Brussels)

Bernard Gilliot (Tractebel Engineering) et Marcel Miller (Alstom Belgium)

Philippe Lambrecht (FEB), FAbrice Enderlin (UCB) et Pascal Lizin (GSK)

Le Président de la Chambre André Flahaut et Edouard Descampe (CAP48)

Frans Van Daele, Chef de Cabinet de SM le Roi et Vincent Reuter (UWE)

Olivier de Wasseige, Vice-Président UWE, et Rodolphe Collinet (Carmeuse)

Jean de Leu de Cecil (Waldico) et Michel Eeckhout (Delhaize

La co-Présidente Ecolo Emily Hoyos, Natacha Perat (Libramont Exhibition) et Guy Paternoster (Raffinerie Tirlemontoise)

Jean Stéphenne (GSK) et le Ministre wallon de l'Economie Jean-Claude Marcourt

Michèle Gillot (EPM) et Patrick Dupriez, Président du Parlement Wallon

2014 EN 14 IDÉES CLÉS

Tous les entrepreneurs veulent se battre, mais avec les mêmes armes que leurs concurrents !

1. La pression des élections

Jean-François Heris : Nombreux sont en effet *celles et ceux qui considèrent les élections de 2014 comme étant particulières par la concomitance des scrutins européens, fédéraux et régionaux et on ne peut que leur donner raison. Mais l'autre élément remarquable de ce 25 mai est qu'il ouvrira une législature de 5 ans sans autre scrutin programmé et ceci est assez exceptionnel. En effet, depuis 2003, nous avons vécu en Belgique 7 années électorales. Seules 2005, 2008, 2011 et 2013 en ont été exemptes.*

Cette longue période qui s'ouvrira au printemps prochain est une opportunité unique qui doit être saisie pour sortir définitivement vainqueur de cette crise et se retrouver bien installé dans le peloton de tête européen. Ceci étant valable pour la Belgique et évidemment pour la Wallonie.

2. Les enjeux des élections

Il faudra pour relever ce challenging mais si inspirant objectif réunir plusieurs conditions. Je n'en relèverai que deux, mais elles m'apparaissent comme majeures.

Premièrement, que les partis politiques autour des tables de négociations se concentrent dès le 26 mai sur des objectifs socio-économiques et uniquement socio-économiques. L'économie du pays ne peut se permettre une nouvelle période de flottement comme celle que nous avons vécue il y 2 ans. Je peux vous assurer qu'étant personnellement souvent à l'étranger, ces 541 jours n'ont pas été oubliés, et en particulier par des investisseurs potentiels.

La deuxième condition majeure est évidemment liée aux choix qui seront posés et aux priorités qui seront fixées tant au niveau fédéral qu'au niveau régional.

3. Les objectifs finaux

Je suis convaincu que la plupart des acteurs politiques et socio-économiques peuvent se rejoindre sur des objectifs finaux.

Personne en Wallonie ne peut accepter que 19% de la population vive sous le seuil de pauvreté, personne ne peut accepter les 26% de chômage chez les jeunes wallons, personne ne peut accepter que de plus en plus de personnes en détresse n'aient pas accès à des soins de santé de qualité, personne ne peut accepter que des jeunes ou moins jeunes ne disposent pas d'un logement correct, personne ne peut accepter la délinquance économique, enfin personne ne peut accepter la perte de dignité.

Parler de choix, c'est parler des voies à suivre pour atteindre l'objectif final que l'on peut résumer par l'obtention d'un bien-être collectif à travers un épanouissement personnel.

4. Le PIB wallon

Quand on parle de remonter à 100% le PIB Wallon actuellement à 88% de la moyenne des 27 états membres de l'UE, c'est de choses aussi concrètes que l'on parle.

A l'échelle de notre pays et a fortiori de notre Région seule une balance commerciale positive peut nous permettre de créer la richesse suffisante pour assurer ce bien-être.

Créer avant de redistribuer. Cela parait simple mais ce n'est pas admis par tout le monde. Mais si l'on ne fait que redistribuer sans créer, à un certain moment il n'y a plus rien à distribuer. Qui ne comprend pas cela ?

5. Les réalisations

Comme annoncé, nous avons mis en place le Centre Défi Croissance pour aider toutes les entreprises qui le souhaitent à croître dans leurs activités. Nous avons également établi une Fondation pour l'Enseignement avec nos collègues de BECI, de l'EPM (école de perfectionnement au management) et les 5 (oui les 5 !) Pouvoirs Organisateurs avec comme objectifs de participer à l'amélioration de l'enseignement, d'en faire un des meilleurs systèmes scolaires et d'améliorer l'image réciproque en multipliant les ponts entre l'enseignement et l'entreprise.

Nous y avons défini 3 priorités stratégiques, les stages d'alternance en entreprise en ciblant l'enseignement qualifiant, le support aux directeurs d'école et aux PO à travers le réseau d'alumni de l'EPM et enfin la communication aux enfants, dès la fin de leurs études primaires, sur les différents métiers. Ces deux fondations, croissance et enseignement , sont entièrement financées par fonds privés et je profite de l'occasion pour en remercier encore les généreux donateurs.

6. Les conditions de la croissance

Bien sûr, il y a des conditions à la croissance et la première de ces conditions est la compétitivité.

Le positionnement stratégique, l'innovation, la qualification sont autant d'éléments cruciaux pour assurer la compétitivité des entreprises mais ils ne sont pas les seuls, et pas toujours les plus importants. Les coûts de l'énergie et les coûts salariaux sont la plupart du temps les facteurs les plus défavorables à nos entreprises dans leur environnement concurrentiel. On peut discuter pendant longtemps de l'écart salarial avec nos principaux concurrents, suivant les uns il serait négligeable si l'on réintègre les aides à l'emploi (qui par ailleurs n'améliorent pas directement la compétitivité ne parlant que des titres services ou autre Maribel social), pour d'autres comme nous mais aussi pour l'Amcham, il se monte à 16,5%. Personne en tout cas ne contestera que nous perdons des parts de marché à l'international et qu'il est donc plus qu'urgent de créer un important choc de compétitivité.

7. La compétitivité de l'industrie

C'est particulièrement vrai pour les activités industrielles. Nous savons tous combien l'industrie, disons les activités de production au sens large, a un effet structurant sur l'économie d'un pays ou d'une Région.

Les pays dans lesquels la part de l'industrie dans l'économie est la plus grande, présentent des balances commerciales positives.

Ce n'est pas un hasard si la Commission Européenne s'est fixée un objectif de 20% pour ce taux de contribution de l'industrie au PIB. L'Allemagne présente un taux de 22%, pour 15% à la Wallonie.

Compte tenu de l'état des finances publiques, nous devons faire des choix et cibler ces activités structurantes. Nous demandons une réduction de 20% des coûts salariaux pour les entreprises de production et soumises à concurrence internationale, que ce soit à l'exportation ou depuis l'étranger. Cette réduction est indispensable pour garantir fondamentalement et structurellement leur compétitivité et ainsi assurer leur développement. Le tout, sans toucher au salaire net du travailleur.

8. Réforme fiscale

Nous sommes convaincus qu'il est possible de financer cette importante réduction du coût salarial en ce compris les charges sociales à travers diverses mesures telles qu'une meilleure efficacité des services publics, la révision des aides à l'emploi, une réforme fiscale d'envergure.

Inutile de préciser qu'il y a urgence. Les pays qui nous entourent ne restent pas inactifs pour soutenir leurs entreprises. Certains sont en pointe depuis longtemps, d'autres agissent depuis un an, un autre encore s'est réveillé il y a deux semaines. Le diagnostic est le même, ce qui fera la différence, c'est l'ampleur des mesures et leurs implémentations concrètes. Cela ne sera possible que s'il y a un grand consensus tant sur le constat que sur les mesures à prendre, en particulier entre les partenaires sociaux.

9. L'enseignement

Notre enseignement général reste très inégalitaire et ses budgets publics sont parmi des plus élevés de l'OCDE. Je ne peux que redire ce que je disais il y a un an, à cette même tribune. Nous demandons une véritable rupture dans l'ampleur et la mise en œuvre des mesures envisagées.

> *“LES RESPONSABLES GOUVERNEMENTAUX POURRONT COMPTER SUR L'UWE, NOUS CONTINUERONS À NOUS ENGAGER ET À PLACER CET ENGAGEMENT DANS L'ACTION. MAIS NOUS EN ATTENDONS DE MÊME DE LA PART NON SEULEMENT DE TOUS LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES MAIS AUSSI DE TOUS LES CITOYENS.*

> *“UNE PARTIE DE LA WALLONIE VEUT SE RELEVER MAIS L'AUTRE VEUT RESTER ASSISE. CELA N'EST ÉVIDEMMENT PAS TENABLE. TOUT LE MONDE DOIT S'ENGAGER ET AGIR, À TOUS NIVEAUX IL EST POSSIBLE D'AMÉLIORER LA SITUATION COLLECTIVE.*

Le plan Mc Kinsey est connu et reconnu mais bien qu'ayant été présenté à plus de 5.000 personnes, il reste au statut de plan. Nous redemandons donc sa mise en œuvre en débutant par la réalisation d'une feuille de route pluriannuelle couvrant les aspects de diagnostic, d'actions prioritaires de déclinaison des objectifs et de mobilisation de la communauté éducative pour sa mise en œuvre. Je parle bien de la communauté éducatrice et non des seuls enseignants que nous nous refusons de stigmatiser, comme s'ils étaient les seuls à la manœuvre. Au contraire.

10. Chômage et pénurie

Il est nécessaire d'éliminer les pénuries d'emploi grâce à une politique active du chômage. Suivant l'enquête réalisée en octobre dernier par l'UWE, 2/3 des employeurs ont des difficultés à recruter du personnel. Depuis 2006, 8 métiers sont critiques parmi la trentaine en pénurie. Or, la règlementation du chômage permet aux demandeurs d'emploi de suivre une formation tout en préservant leur droit aux allocations de chômage. Mais actuellement, moins d'un tiers d'entre eux suivent une formation ou des études. Ce n'est pas tenable, tant d'un point de vue financier que sociétal. La première démarche à entreprendre est de transformer le chômeur en demandeur d'emploi. Il y a ensuite lieu d'orienter un maximum de demandeurs d'emploi vers des formations ou des études menant à des métiers en pénurie et ainsi répondre aux besoins de l'économie et de la Société au sens large.

11. Simplification

Le mot clef quand on parle d'efficience des services publics est simplification. Simplification tout d'abord des textes légaux et des procédures administratives par la rédaction concomitante des décrets, arrêtés, circulaires ou formulaires. Quand l'Europe dicte la politique, comme dans 90% des cas en terme d'environnement, évitons de rajouter des particularités à une transposition des directives. Nous demandons également l'achèvement de la banque carrefour régionale, ce qui permettra en outre de finaliser la mise en œuvre du principe only once. Simplification ensuite de la fiscalité, qui par ailleurs a plus augmenté que la croissance du PIB au cours des 5 dernières années. Les circulaires budgétaires régionales autorisent les communes à lever 76 types différents de taxes et redevances et rajoutons les 16 types de taxes différents au niveau des provinces. Reconnaissons que certaines taxes, comme celle sur la force motrice sur les nouveaux investissements, ont été supprimées, mais il reste bien du travail. Il en reste également dans la rationalisation des différentes aides.

12. Les aides

Sur plus de 40 types d'aides existant en Wallonie, seul le quart bénéficie d'un budget supérieur à 10 millions d'Euros. Regroupons la trentaine d'autres types d'aides par thèmes pour atteindre une masse minimale de 10 millions d'euros, tout en favorisant la formule du chèque pour les PME.

Enfin, simplification des structures, la lasagne... Remarquez que nos voisins français parlent eux de millefeuille, millefeuille auquel ils ont décidé de s'attaquer concrètement. En ce qui nous concerne, je n'entrerai pas dans les détails pour relever combien les structures publiques sont complexes et nombreuses. Prenons un seul exemple, celui du transport et de la mobilité, tout simplement car ce secteur consomme d'importants montants financiers publics. Est-ce que la multitude d'acteurs intervenant dans la gestion de l'infrastructure et l'exploitation du transport est synonyme d'efficacité et d'efficience ? Poser la question suffit je pense.

13. Economies et efficience

Pour donner plus de souffle à notre économie, pour accélérer les politiques qui portent leurs fruits, en particulier les pôles de compétitivité, pour soutenir les entrepreneurs dans leurs activités, pour compenser la diminution des ressources venant du fédéral (je rappelle 580 ME par an à la fin la prochaine législature soit plus de 6% du budget de la Région wallonne) il faut dégager des moyens financiers importants. Je ne peux imaginer que l'on va encore augmenter la fiscalité tant pour les entreprises que pour les citoyens. Ces moyens peuvent par contre se trouver dans une meilleure efficience des services publics wallon, au sens large du terme incluant la Fédération Wallonie Bruxelles, la Région, les Provinces, les Communes, les intercommunales ainsi que toutes les structures s'y rapportant et ceci sans mettre en danger le fonctionnement des institutions tout en assurant un service approprié à tous leurs clients. En Belgique, les dépenses représentent 55% du PIB. C'est trop. Entre 2003 et 2011, la Suède a appliqué une politique radicale de réduction de ses dépenses publiques, ramenant son taux de 56% à 50%.

Je n'ai pourtant pas l'impression que l'on parle de désert social quand on parle de la Suède.

L'effort est particulièrement indispensable en Wallonie où l'emploi public et l'emploi subsidié représentent 35% de l'emploi total, à comparer à 24% dans l'Europe des 27.

14. Fourmi ou cigale ?

Les responsables gouvernementaux pourront compter sur l'UWE, nous continuerons à nous engager et à placer cet engagement dans l'action, comme nous le faisons avec notamment la fondation pour l'enseignement et le centre Défi Croissance. Mais nous en attendons de même de la part non seulement de tous les acteurs socio-économiques mais aussi de tous les citoyens. À ce titre, je partage totalement les mots exprimés récemment par un entrepreneur wallon Une partie de la Wallonie veut se relever mais l'autre veut rester assise. Cela n'est évidemment pas tenable. Tout le monde doit s'engager et agir, à tous niveaux il est possible d'améliorer la situation collective. Soyons plus fourmi et moins cigale ! ■

"PLUTÔT QUE DE DIRE AUX AUTORITÉS CE QU'ELLES DOIVENT FAIRE PAR LA VOIE D'UN MÉMORANDUM, NOUS PRÉFÉRONS MONTRER CE QUE NOUS AVONS L'INTENTION DE FAIRE, À NOTRE NIVEAU"

«Brussels Metropolitan» a débuté en 2008 comme une ambitieuse stratégie de développement de la métropole économique bruxelloise. Cette année, elle dresse le bilan de 5 années à chercher activement des résultats, mais ce bilan servira surtout à préparer les 5 années à venir. Cette évaluation à mi-parcours est importante dans le cadre du repositionnement de «Brussels Metropolitan».

par Soumia EL MAJDOUB

«BRUSSELS METROPOLITAN» À MI-PARCOURS :

Sur la bonne voie !

Pour marquer le coup : un événement phare à l'agenda 2014, l'occasion par excellence de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les 5 années écoulées. Un événement pour marquer principalement la fin d'un processus préparatoire. Sept groupes de travail dirigés par dix PDG s'y pencheront sur des projets découlant des 3 domaines d'action définis par «Brussels Metropolitan» : l'amélioration de la mobilité, davantage d'emplois de meilleure qualité et un plus grand pouvoir d'attraction de la région métropolitaine bruxelloise. Les problèmes dans ces domaines demandent une solution latérale. Les groupes de travail doivent donc obligatoirement être systémiques et multipartites.

En collaboration avec ces chefs d'entreprise, nous examinerons la pertinence des projets, la priorité que nous devons leur accorder et si les accents nécessaires sont mis. Nous analyserons ensemble la manière dont les projets peuvent dépasser leur phase d'idée et passer à l'opérationnalisation et l'institutionnalisation. Cet événement (sur lequel nous reviendrons prochainement) représente donc l'étape intermédiaire à l'issue d'un processus préparatoire au cours duquel nous aurons élaboré, sélectionné et finalisé les projets. Il marque toutefois aussi le début d'une deuxième phase. Nous pouvons compter sur les chefs d'entreprise pour mener à bien les projets.

A l'issue de ce bilan et du coup d'envoi, les projets seront élargis à d'autres parties prenantes : non seulement des chefs d'entreprise, mais aussi des entreprises publiques, des organisations intra- et pararégionales, des administrations, des syndicats, le secteur universitaire, etc. seront impliqués dans la réalisation du plan d'action 2014-2018.

Les groupes de travail mis en place peuvent présenter un mémorandum comme un des résultats de leur travail, mais l'événement doit aboutir principalement à l'établissement d'une feuille de route pour une série de projets concrets. Plutôt que de dire aux différentes autorités ce qu'elles doivent faire par la voie d'un mémorandum, nous préférons montrer ce que nous avons l'intention de faire, à notre niveau.

Après maintes analyses vient le temps de la réflexion et de la synthèse interne entre les différents acteurs et parties prenantes du secteur privé, que nous réunirons autour d'une table, le temps de l'intervention des services publics et de leur prise de décisions politiques dans les dossiers que nous étudions, bien évidemment dans la mesure où les projets l'exigent. Il peut arriver que certains projets ne nécessitent pas cette intervention, parce que le secteur privé est capable de s'en charger intégralement.

Un dossier auquel nous pensons déjà concerne la logistique urbaine et principalement la manière d'aboutir à une logistique urbaine intégrée. Une approche qui se réduirait simplement à la Région de Bruxelles ne nous mènerait nulle part. Seule une solution à l'échelle métropolitaine conduira au changement et permettra d'améliorer la situation. Les acteurs privés pourraient mettre sur pied un syndicat d'étude pour examiner leurs propres besoins et, sur cette base, impliquer ultérieurement les trois gouvernements régionaux et leurs services d'aménagement du territoire dans le projet.

La deuxième phase de ce projet décennal doit avoir un impact majeur et présenter des résultats tangibles. Les 5 prochaines années seront encore plus cruciales que les 5 précédentes, en raison de la métropolisation des villes impossible à arrêter, chez nous, en Europe et partout dans le monde comme nous le montrent nos voisins français qui ont décidé de créer 12 métropoles, ainsi que la Commission européenne qui a mis en place une «Unit Smart Cities» dans sa Direction générale «Mobilité». Dans les grands bureaux conseil, nous notons également la création de départements «Affaires métropolitaines» et «Smart Cities» s'inscrivant dans la tendance de cette métropolisation. Les universités ont pris les devants et proposent des maîtrises en «Études métropolitaines».

Bref, «Brussels Metropolitan» mise sur la métropolisation ultérieure et souhaite œuvrer à une région fonctionnelle pour tout un chacun.■

Brussels Metropolitan

Business Route 2018 for Metropolitan Brussels

LES DÉCHETS D'AMIANTE SONT CONSIDÉRÉS COMME DES DÉCHETS DANGEREUX. ILS DOIVENT ÊTRE EMBALLÉS DANS DES SACS À DOUBLE PAROI SPÉCIFIQUEMENT PRÉVUS À CET USAGE.

MESURES DE PRÉVENTION ET OBLIGATIONS

L'amiante en entreprise

Pour ses nombreuses propriétés, dont la résistance au feu, l'amiante (asbeste) a longtemps été utilisé dans divers produits de construction. Toutefois, en raison de sa composition chimique et de ses propriétés physiques, l'amiante reste une menace grave pour la santé. En effet, l'inhalation de fibres d'amiante peut provoquer l'asbestose et différentes formes de cancer. Pour pallier ces dangers, une réglementation spécifique a été élaborée tant au niveau européen[1] qu'au niveau belge[2].

par Marjorie BOUGELET

Malgré les interdictions applicables dès 1996 pour l'amiante friable et 2001 pour tout autre matériau contenant de l'amiante, le succès qu'a connu l'amiante au cours des décennies passées fait qu'il subsiste sous diverses formes dans notre environnement et constitue de ce fait un risque pour la santé des citoyens et des travailleurs.

Quelles mesures de prévention ?

Une des mesures de prévention, mise en place depuis le **1er janvier 1995**, prévoit que chaque employeur doit rédiger un **inventaire** de tout ce qui contient de l'amiante dans son entreprise. L'inventaire peut soit être établi par l'employeur lui-même, par du personnel qualifié, par un service de prévention ou encore un laboratoire agréé/un bureau conseil... La personne amenée à établir l'inventaire ne doit justifier légalement d'aucune formation particulière.

L'inventaire d'amiante doit contenir :

- un aperçu général de l'amiante présent dans toutes les parties des bâtiments, machines, installations, équipements de protections et autres équipements sur les lieux de travail ainsi que leur localisation (plan).
- un aperçu général de l'amiante difficilement accessible qui ne constitue pas un risque.
- un relevé par local :
  - de l'application dans laquelle l'amiante a été utilisé ;
  - de l'état des matériaux ;
  - des activités pouvant donner lieu à une exposition.

L'inventaire est une donnée dynamique, il doit être mis à jour régulièrement (au moins annuellement) et adapté aux modifications du matériau contenant de l'amiante (par exemple : altération, endommagement, retrait). Si aucune présence d'amiante n'a été détectée (cas de bâtiments récents, par exemple) l'inventaire doit être néanmoins réalisé et peut consister en un simple document mentionnant l'absence d'amiante. Celui-ci est à conserver sur site.

L'établissement de l'inventaire constitue le premier pas de la lutte contre les risques dus aux fibres d'amiante. Si cet inventaire fait apparaître que des matériaux à base d'amiante sont présents, un **programme de gestion** du risque d'amiante doit alors être élaboré. Celui-ci a pour but de réduire l'exposition des travailleurs aux fibres d'amiante à un niveau aussi bas que possible.

Le programme de gestion doit clairement faire ressortir ce que l'on va faire du matériau contenant de l'amiante (va-t-on le laisser tel quel, le fixer, l'encapsuler ou le retirer) et préciser comment l'exposition des travailleurs aux fibres d'amiante est maintenue la plus basse possible.

Il doit comporter trois points :

- l'évaluation régulière de l'état de l'amiante ;
- les mesures de prévention à mettre en œuvre ;
- les mesures à prendre avec une planification de travail concordante.

Rappelons aussi qu'aucun chantier (sous-traité ou non) concernant des machines ou des bâtiments ne peut débuter avant qu'un inventaire ne soit disponible.

(1) Directive 83/477/CEE

(2) AR du 23/10/2001et AR du 16/03/2006)

: faisons le point !

Quelles obligations en cas d'enlèvement ?

L'enlèvement de matériaux en amiante-ciment (toitures, bardages, conduites...), ainsi que le traitement et la manipulation de ces matériaux, sont soumis à des dispositions spécifiques en Région wallonne via la législation liée au permis d'environnement notamment. Les obligations varient en fonction de l'importance des chantiers et des manipulations qui vont y être faites.

Ainsi les chantiers dits «de minime importance» (ex : entre 10 et 20 m de joints de porte contenant de l'amiante, entre 5 et 10 m de calorifuge ou entre 120 et 5.000 m² d'amiante-ciment) sont soumis à un permis d'environnement de Classe 3 (déclaration). Afin de respecter les délais de la procédure, la déclaration doit être introduite au moins 1 mois avant le début des travaux auprès de l'Administration communale de la commune concernée par le chantier.

Les chantiers plus importants (quantité d'amiante supérieure à celle précitée) sont quant à eux soumis à un permis d'environnement de Classe 2. Dans ce cas, les délais d'obtention de l'autorisation sont plus importants et la demande de permis doit donc être introduite au minimum 3 à 4 mois avant le début des travaux.

Les conditions d'exploiter (sectorielles et intégrales) liées à ces autorisations précisent les précautions à prendre notamment en matière de gestion du chantier et des déchets. Dans certains cas, des conditions particulières spécifiques au chantier en question peuvent aussi être imposées.

Comment gérer les déchets d'amiante ?

Les déchets d'amiante sont considérés comme des déchets dangereux. Ils doivent être emballés dans des sacs à double paroi spécifiquement prévus à cet usage. La collecte, le transport et l'élimination de ces déchets doit se faire par des entreprises agréées par la Région wallonne.

Une tolérance administrative existe cependant pour le transport de petites quantités de déchets (maximum deux «big-bags») du chantier vers un point de collecte autorisé (centre de tri/recyclage par exemple) ou du chantier vers l'endroit de stockage de l'entrepreneur ayant été autorisé.

Dans tous les cas, le déchet est conditionné dans les emballages adéquats. D'un point de vue administratif il faudra également tenir à jour le registre de production de déchets dangereux. ■

La liste des collecteurs agréés pour la collecte d'amiante libre et d'amiante-ciment est disponible sur le site http://environnement.wallonie.be (suivre «Sols et déchets» > «Entreprises et installations»).

Pour aller plus loin...

- «**L'amiante : réglementation**» : document de vulgarisation créé par la CCE, disponible sur www.environnement-entreprise.be (rubrique «Boîte à Outils».
- «**Inventaire d'amiante et programme de gestion**» : brochure éditée par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et téléchargeable sur www.emploi.belgique.be.
- «**L'amiante : Polyvalence mais danger de mort**» : brochure éditée par le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire, Environnement et téléchargeable sur www.health.fgov.be.

LES UNITÉS DE RECHERCHE UNIVERSITAIRES DÉVELOPPENT DES OUTILS PERFORMANTS DANS LES DOMAINES DE LA LOGISTIQUE, DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT, DE LA GESTION DES TRANSPORTS ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN.

Le Réseau LIEU (Liaison Entreprises-Universités) regroupe les Knowledge Transfer Offices (KTOs) des universités et hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi les actions de ces KTOs, on peut citer les missions suivantes : l'information technologique, l'évaluation et le transfert de technologies, la création d'entreprises spin-off et la fertilisation croisée entre laboratoires et entreprises.

propos recueillis par Benoît MINET

LE RÉSEAU LIEU

L'expertise universitaire secteurs du transport et

L'expérience démontre l'importance et l'efficience du Réseau LIEU qui propose aux entreprises une offre consolidée des compétences des laboratoires universitaires. Celui-ci contribue ainsi très concrètement au développement économique et social, et à faire de la Wallonie et de Bruxelles des territoires d'excellence en matière d'innovation.

Parmi les thématiques abordées par le Réseau LIEU, figure celle du transport et de la logistique en milieu urbain. Les unités de recherche universitaires développent en effet des outils performants dans les domaines de la logistique, des chaînes d'approvisionnement, de la gestion des transports et de l'aménagement urbain. Grâce à des compétences transversales fortes en informatique, en recherches opérationnelles et en techniques d'optimisation/modélisation, les laboratoires créent des solutions innovantes qui peuvent répondre aux préoccupations des entreprises du secteur :

- La résolution des problèmes de planning de production ;
- L'amélioration des performances ;
- L'optimisation des flux de productions ;
- La minimisation des stocks ;
- La réduction de l'impact sur l'environnement urbain.

Il ne fait aucun doute qu'un rapprochement entre les entreprises du secteur et les centres de recherche universitaire permettra d'identifier des pistes innovantes pour faire face à des challenges toujours plus nombreux et complexes en matière de transport des marchandises et de logistique. ■

Plus d'informations :

» www.reseaulieu.be
» www.labinsight.be
» www.qalinca.com

L'événement «Lab'InSight» organisé à Mons e et de la logistique en milieu urbain de découvr (Local Environment: Management & Analysis - LEM Management - CESCM), de l'UMONS (Infortech) et d savoirs et savoir-faire peuvent aider les entreprises

Pour en savoir un peu plus, nous avons poussé la p Senior Project Manager au sein du laboratoire Qalin

DYNAMISME : Pourriez-vous nous présenter le laboratoire Qualinca en quelques mots ?

Nicolas RIGO : *Fondé en 2007, Qalinca-Labs est un laboratoire de l'Ecole Polytechnique de l'Université Libre de Bruxelles dont les activités de recherche, d'enseignement et d'expertise sont dédiées principalement à la logistique, à la supply chain, au transport et à l'ingénierie de la qualité.*

Quels sont les champs d'application du laboratoire ?

Qalinca Labs a tout d'abord une activité de R&D et d'expertise auprès des entreprises et des institutions publiques dans les matières suivantes :

- *La gestion du transport et de la logistique urbaine (passagers comme marchandises) ;*
- *Le transport par voie d'eau comprenant, non seulement la promotion des voies navigables dans les réseaux trans-européens de transport, mais également leurs bonnes adéquations avec les infrastructures portuaires et les autres réseaux de transport afin d'assurer une chaîne de distribution porte-à-porte efficiente ;*
- *La biologistique et la gestion des supply chain «Agribusiness» ;*
- *La logistique des systèmes de production et la gestion de la qualité ;*
- *Transport and trade logistics.*

au service des
de la logistique !

n décembre 2013 a permis aux entreprises concernées par les problématiques du transport ir les compétences universitaires en la matière. Ensemble, les laboratoires de l'ULg A), de l'ULB (Qalinca- Logistics and Transport Systems), de l'UCL (Center for Supply Chain e l'UNamur (Namur Center for Complex Systems - NaXys) ont expliqué en quoi leurs s à assurer une meilleure gestion du transport de marchandises et de la logistique. orte d'un d'entre eux. Voici un extrait de notre entretien avec Nicolas RIGO, nca.

Qalinca-Labs est également actif dans la formation, par le biais de cursus universitaires, d'executive masters ou encore de formation en entreprises aux niveaux national et international dans les domaines de la gestion de la supply chain, de l'ingénierie de la qualité, des systèmes de transport intégré et des méthodes et outils d'aide à la décision.

Dans tous ces champs d'application, Qalinca Labs collabore tant avec des entreprises privées qu'avec des institutions publiques.

Quelles sont vos expériences et vos bonnes pratiques de transferts de connaissances vers les entreprises ?

Qalinca-Labs adopte depuis sa création une démarche prospective envers les entreprises afin de mettre ses propres développements et recherches à disposition de celles-ci (top-down) mais est également à l'écoute des problématiques rencontrées par les entreprises (bottom-up).

Ainsi, cette double approche permet à Qalinca Labs de proposer des solutions non seulement innovantes mais très pragmatiques pour les entreprises telles que la modélisation et l'optimisation de la supply chain, le design et l'évaluation de scénarios logistiques ou encore les techniques de réduction de la complexité.

La création récente de la spin off DART Consulting sprl témoigne de cette volonté de transférer les connaissances et outils développés vers les entreprises et institutions publiques, en matière d'aide à la décision stratégique et opérationnelle que ce soit pour la priorisation d'investissements, le choix de chaînes de distribution, la comparaison de systèmes de transport, l'objectivation de décisions ou encore la promotion de services logistiques.

Pour un laboratoire comme le vôtre, quel est l'intérêt essentiel à interagir avec le Réseau LIEU ?

Outre la démarche prospective envers les entreprises, les interactions avec le Réseau LIEU ouvrent sans nul doute de nouvelles opportunités de collaboration mais permet également de lier des contacts intéressants avec d'autres entités dans des disciplines souvent complémentaires à la nôtre augmentant au final la compétitivité de chacun de par l'approche transversale mise en place.

LIEU
LIAISON ENTREPRISES UNIVERSITÉS

16 LES ENTREPRISES EN FORTE CROISSANCE
» Leur part dans la croissance de l'économie wallonne et leur durabilité dans le temps

20 CAPITAL-RISQUE
» RSQ Investors, au secours des entreprises en difficultés ou en «situation spéciale»

24 SOGEPA
» Anticiper toujours plus les besoins !

27 LE SMALL BUSINESS ACT WALLON
» Où en sommes-nous ?

30 BUDGET 2014 DE LA WALLONIE
» Un équilibre et quelques questions

34 COMPTES RÉGIONAUX
» Une pause dans la reprise

37 VOITURES DE SOCIÉTÉ ET LEASING
» Le succès ne se dément pas !

LES ENTREPRISES EN FO

Leur part dan wallonne et le

Quelle croissance en termes de valeur ajoutée et d'emploi resterait-il à l'économie non financière wallonne sans une poignée d'entreprises en plein essor ? Quelle durabilité une entreprise peut-elle espérer dans le temps pour son état de forte croissance ? Comment évoluent les entreprises au sortir d'une période de plein essor ? Enfin, comment les entreprises qui ont connu une forte croissance se sont-elles relevées de la crise économique de 2009, par comparaison avec le reste de l'économie ?

par Alexandre REGINSTER

(1) En réalité, l'OCDE utilise le chiffre d'affaires au lieu de la valeur ajoutée. Pour des raisons de disponibilité de données, nous utiliserons dans cette étude-ci la valeur ajoutée.

(2) PE (10-49 salariés)

(3) Moyenne pondérée par l'importance, lors de chaque période de trois ans, de la croissance absolue de la VA des EFC.

RTE CROISSANCE

s la croissance de l'économie ur durabilité dans le temps

L'UWE a récemment mené une étude sur les entreprises en forte croissance (EFC) dans l'économie non financière wallonne, entre 2003 et 2011. Voici quelques éléments mis en évidence par ces recherches.

Les entreprises en forte croissance sont identifiées selon le critère proposé par l'OCDE qui considère comme EFC toute entreprise d'au moins dix employés qui connaît "*une croissance annuelle moyenne de sa valeur ajoutée*[1] *brute (VA) de plus de 20% sur une période de trois ans*".

Selon ce critère, il existe environ 300 entreprises en forte croissance en Wallonie pour chaque période de trois ans observée entre 2003 et 2011. Ceci représente à peine 0,5% de l'ensemble des entreprises non financières wallonnes. Précisons qu'une large majorité des EFC identifiées, environ 90%, sont des petites entreprises (PE)[2].

Par ailleurs, environ la moitié des EFC wallonnes se trouvent dans le secteur des services marchands. Les secteurs de la construction et de l'industrie se partagent ensuite un peu moins que l'autre moitié.

Malgré leur nombre dérisoire par rapport au reste de l'économie, et la petite taille de leurs structures, nous constatons que la contribution des EFC à la croissance de la VA et de l'emploi de l'ensemble de l'économie non financière wallonne est impressionnante.

En effet, au cours des sept périodes trisannuelles étudiées entre 2003 et 2011 (voir cadre p.17), il apparaît que ces quelques centaines d'EFC ont apporté une contribution qui oscille entre 32% et 78% de l'ensemble de la croissance de la VA associée à l'économie non financière. En termes d'emplois, la contribution de ces mêmes EFC a varié entre 19% et 56%.

Enfin, la moyenne pondérée[3] de ces contributions entre les différentes périodes suggère que les EFC ont été responsables de 49% de la croissance de la VA de l'ensemble des entreprises non financières wallonne, entre 2003 et 2011. En termes d'emplois, cette contribution des EFC s'est élevée en moyenne à 33% sur la même période.

Nous venons d'expliquer qu'en Wallonie, une part importante de la croissance économique de la VA et de l'emploi dépend de quelques centaines d'entreprises qui connaissent une forte croissance.

Cela dit, quelle proportion d'entre elles parvient à maintenir cette forte croissance durablement dans le temps ?

Comme le montre la figure ci-contre, la fonction décrivant l'évolution de la proportion d'EFC dont la forte croissance perdure au-delà d'une période de trois ans, prend l'allure d'une exponentielle décroissante.

Cette évolution montre aussi qu'une proportion non négligeable d'EFC, de l'ordre de 34% en moyenne, parvient à maintenir son état de forte croissance lors d'une année supplémentaire aux trois années qui ont servis à l'identifier, c'est-à-dire à court terme. Toutefois, peu d'entreprises wallonnes parviennent à maintenir leur forte croissance sur le long terme.

(SUITE EN PAGE 17)

Pourcentage moyen du nombre d'EFC qui maintiennent leur forte croissance X années (X=1,...,7) au-delà des 3 années qui ont servi à les identifier comme telles.

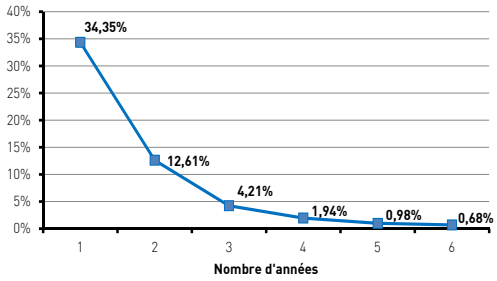

Cinq questions pour tout savoir sur les entreprises en forte croissance !

1. Quelle est la taille des entreprises à forte croissance ?

(2002-2011)	ENTREPRISES EN FORTE CROISSANCE	ENSEMBLE DES ENTREPRISES
Petites entreprises (entre 10 et 49)	87,9%	84,6%
Entreprises moyennes (entre 50 et 249)	9,7%	13,0%
Grandes entreprises (250 et plus)	2,4%	2,9%

Source : UWE (Les TPE n'ont pas été étudiées en raison de choix méthodologiques)

Au niveau de la taille des entreprises, il n'y a pas de différences importantes entre les entreprises à forte croissance et la population globale des entreprises. Néanmoins, les entreprises à forte croissance sont plus souvent de petite taille que les autres (88% contre 85%).

2. Où se situent les entreprises à forte croissance ?

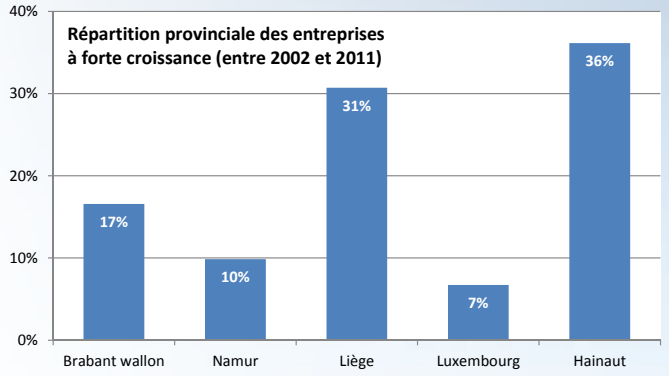

Source : UWE

Les entreprises à forte croissance sont principalement situées dans le Hainaut (36%) et à Liège (31%). Par rapport au total des entreprises, les EFC sont plus présentes dans la Hainaut (36% contre 31%) et un peu moins présentes dans le Brabant wallon (17% contre 20%).

3. Dans quel secteur se trouvent les entreprises à forte croissance ?

Les entreprises à forte croissance se situent majoritairement dans le secteur des services marchands (51%). La construction et l'industrie regroupent chacune environ 20% des EFC.

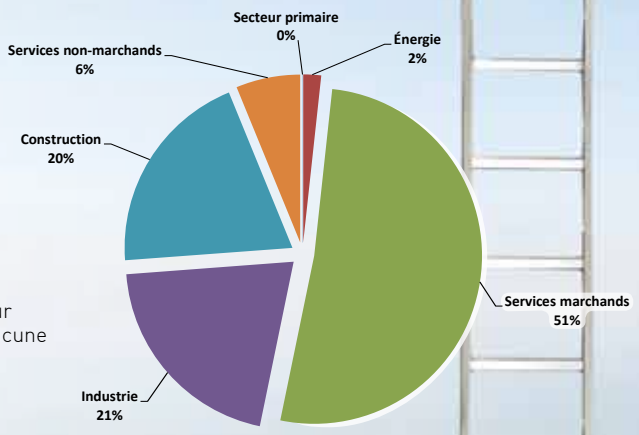

Source : UWE

4. Qui sont les entreprises à forte croissance ?

Liste non exhaustive d'entreprises qui ont connu au moins une période de forte croissance entre 2002 et 2011

GRANDES ENTREPRISES	ENTREPRISES DE TAILLE MOYENNE	PETITES ENTREPRISES
(S) Mastercard	(C) Galere	(E) Lampiris
(I) Industeel Belgium	(S) Cofidis	(I) Alterface
(I) GlaxoSmithKline Biologicals	(S) Evs Broadcast Equipment	(C) Dubomat
(I) IBA	(I) Cofely Fabricom Industrie Sud	(S) Eurogare
(I) AW Europe	(A) Standard de Liège	(I) UCI
(S) Brussels South Charleroi Airport	(S) Aide et Soins à domicile en Province de Luxembourg	(S) Baxter Services Europe
(I) Mecar	(S) EQUIP'	(S) Dcinex
(S) Waldico	(S) Fenwal Europe	(I) Société Des Carrières Du Tournaisis
(I) THY Marcinelle	(I) Beneo-Orafti	(S) CPF Europe
(S) European Payment Systems Services	(S) Acta Interim	(I) Tubemeuse-Industries T.M.I.

Source : UWE (liste non exhaustive, classement non indicatif)
(I) Industrie ; (S) Services ; (C) Construction ; (E) Énergie ; (A) Autres

(SUITE DE LA PAGE 15)

Selon l'OCDE, il faut analyser la croissance des entreprises sur une période de trois ans afin de pouvoir identifier celles qui sont en forte croissance. Entre le 31/12/2002 et le 31/12/2011, il est possible de distinguer sept périodes trisannuelles. Pour chacune de ces sept périodes de trois ans, nous identifions et analysons un groupe d'EFC différent.

Une analyse dynamique de l'évolution des EFC dans le temps est rendue possible grâce à l'effet de glissement d'une période trisannuelle à l'autre, entre 2003 et 2011. Cette méthode permet également de tenir compte du phénomène d'apparition et de disparition de certaines entreprises sur la même période.

LES SEPT PÉRIODES TRISANNUELLES ENTRE LE 31/12/2002 ET LE 31/12/2011

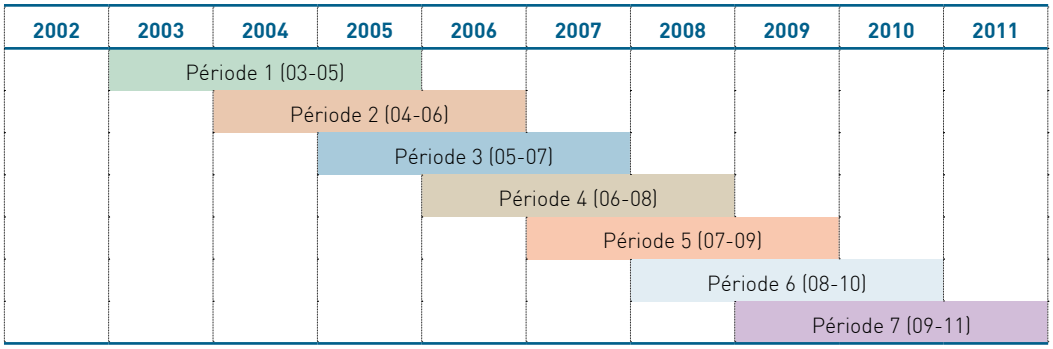

La forte croissance étant un état que peu d'entreprises parviennent à maintenir à long terme, il est intéressant d'analyser comment évoluent les EFC lorsque leur période de forte croissance s'achève. Lors de la première année qui suit leur période de forte croissance, nous observons que les EFC connaissent des taux de croissance moyens et médians de leur VA qui oscillent entre 0% et -10%. Au sortir d'une période trisannuelle de forte croissance, une entreprise n'aura donc pas tendance à maintenir une croissance modérée, mais elle verra plutôt sa VA se détériorer par rapport à l'année précédente.

Un constat analogue n'est pas observé concernant les taux de croissance de l'emploi, qui semblent bénéficier d'un effet d'inertie.

Enfin, il est intéressant de constater que chaque groupe d'entreprises identifiées comme étant en forte croissance sur une période d'au moins trois ans entre 2003 et 2008 (c'est-à-dire, avant la crise économique), ont systématiquement connu une reprise économique moyenne et médiane plus timide que le reste de l'économie en 2010. Ceci s'observe tant en termes de VA que d'emploi.

Ces deux derniers constats (absence d'inertie, et lente reprise en 2010) demandent des analyses ultérieures pour en confirmer la solidité économique.

En conclusion, cette étude confirme l'importance de la contribution des EFC en matière de croissance de la VA et de l'emploi pour l'économie non financière wallonne. Par ailleurs, elle montre que peu d'entreprises maintiennent une forte croissance durablement dans le temps. Ces conclusions méritent certainement de servir comme l'une des bases de réflexion pour la politique wallonne de soutien aux entreprises. ■

L'«**Etude sur les entreprises en forte croissance en Wallonie**» réalisée par Alexandre Reginster (2e Master en Sciences Economiques) peut être téléchargée sur www.dynamismewallon.be.

5. Quelles entreprises ont toujours été en forte croissance entre 2002 et 2011 ?

SEULES DEUX ENTREPRISES WALLONNES PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME AYANT ÉTÉ EN FORTE CROISSANCE SANS INTERRUPTION ENTRE 2002 À 2011 :

F.A.C.T. SECURITY (Limal) :

Entreprise de gardiennage, agréée par le Service Public Fédéral de l'Intérieur.

Cette entreprise occupait 181 personnes en 2012 pour un chiffre d'affaires de 11,5 millions et un total du bilan de 3,5 millions d'euros. F.A.C.T. Security est une filiale du groupe luxembourgeois FACT Security Sarl.

MODAL INSTALLATION (Marchienne-au-Pont) :

Entreprise sous-traitante des opérateurs (Belgacom, VOO, Telnet). Elle installe et configure les différentes connexions externes pour ses clients (ISDN, xDSL, SIP Trunck,...).

Cette entreprise occupait 35 personnes en 2012 pour un chiffre d'affaires de 18,6 millions et un total du bilan de 5,8 millions d'euros. Modal Installation est une filiale du groupe belge Fermadour (Marcinelle).

CAPITAL-RISQUE

Quanteus lance RSQ Investors, au s entreprises en difficultés ou en «si

Quanteus, une société belge de conseil pour entreprises, lance une nouvelle activité «RSQ Investors» destinée aux entreprises qui battent de l'aile. Ainsi Quanteus veut offrir davantage que du conseil à ces sociétés en difficultés : elle prend le relais, amène des investisseurs financiers et souhaite ainsi jouer un rôle prépondérant dans la marche opérationnelle de la société secourue. De cette manière, Quanteus veut activement contribuer à la résolution de la crise économique en Belgique. Explications.

Initiative pour le moins inattendue que lance «Quanteus», société de conseil fondée en 2004. Alors que les fonds de private equity visent avant tout les entreprises saines et en forte croissance, «RSQ Investors» se lance dans le sauvetage et le redressement des entreprises en péril. Du masochisme ? "*Pas du tout*, répond Kris Vansanten, Managing Partner de «Quanteus» et de «RSQ Investors», *une entreprise en difficultés ne veut pas nécessairement dire une entreprise sans potentiel, n'apportant que des soucis. Redresser une telle société peut donner une grande satisfaction, autant au niveau professionnel qu'au niveau personnel ! Et puis, osons le dire, «Quanteus» est aussi animé par une volonté sociétale de contribuer à soutenir le tissu économique de notre pays en empêchant des entreprises de fermer et en sauvant des emplois*".

> *"NOTRE BUT N'EST PAS D'ÉVINCER MAIS DE SOUTENIR.*
>
> Evelyne van WASSENHOVE, Partner chez «Quanteus» et «RSQ Investors»

Quelle est l'originalité de la démarche de «RSQ Investors» ? "*Notre intervention dans l'entreprise est globale*, détaille Evelyne van Wassenhove, Partner chez «Quanteus» et chez «RSQ Investors», *nous apportons à la fois des fonds financiers et des compétences managériales. En clair, nous prenons le contrôle opérationnel de l'entreprise, le temps de la remettre sur le chemin de la croissance*". Mais n'est-on pas alors dans une situation de prédation des entreprises les plus faibles pour en tirer les derniers euros ?

"*Notre démarche est tout à fait à l'opposé*, reprend Kris Vansanten. *D'abord nous agissons en accord avec les propriétaires de l'entreprise, et avec grand respect pour eux, le respect étant l'une des valeurs à la base de Quanteus.*

Nous intervenons pour que tout ne soit pas perdu, et avec l'idée de maintenir ou de redonner au chef d'entreprise ou au management un rôle-clé au moment où ce sera à nouveau possible. Notre but n'est pas d'évincer mais de soutenir. Nous n'avons pas vocation de rester éternellement dans les entreprises que nous aidons".

Alors concrètement comment se passe une intervention de «Quanteus» ?

"*D'abord, après une première sélection sur dossier*, explique Evelyne van Wassenhove, *nous menons une due diligence tant financière que du management et, sur cette base, nous voyons si un plan de redressement est possible et à quelles conditions. Nous commençons à solliciter notre réseau d'investisseurs potentiels (car Quanteus n'a pas créé de fonds d'investissement). Si les résultats de cette étape sont favorables (avec des investisseurs intéressés), alors nous proposons un «deal» au(x) propriétaire(s) qui formalise notre intervention financière et managériale dans l'entreprise. Si ce deal aboutit, l'un des associés de «Quanteus» prendra une fonction décisionnelle dans l'entreprise (CEO, CFO, Program Manager...), et pourra amener avec lui, si nécessaire, des professionnels choisis dans notre réseau. Les investisseurs prendront part au capital, aux côtés de «RSQ Investors», et seront représentés au CA de l'entreprise*".

Y a-t-il une politique d'exit ? "*Contrairement à certains fonds de private equity*, poursuit Kris Vansanten, *nous n'entrons pas dans une entreprise avec l'obligation d'en sortir dans un délai donné avec une substantielle plus-value. Nous verrons au cas par cas. Quand l'entreprise va mieux, on peut songer à rendre le management aux managers en place et de nous «replier» sur le CA. Et, à terme, quand l'entreprise est à nouveau rentable, nous retirer du capital si un exit semble préférable*".

Toutes les entreprises n'entrent cependant pas dans le viseur de «Quanteus».

ecours des tuation spéciale»

"*Notre champs d'action*, précise Evelyne van Wassenhove, *couvre les entreprises situées en Belgique, de 10 millions à 100 millions de chiffre d'affaires, avec une position défendable dans des secteurs plutôt traditionnels, manufacturiers ou de services. Pour être clair, nous ne visons pas les TPE ni les entreprises high tech. Et, outre les sociétés en difficultés, nous analysons aussi les entreprises dites en «situation spéciale» : division d'un groupe qui n'est plus stratégique pour le groupe, événement exceptionnel, besoin urgent de liquidités, etc. mais toujours lorsqu'il y a des perspectives de continuité*".

L'activité «RSQ investors» est toute récente au sein de «Quanteus» qui examine pour l'heure les premiers dossiers concrets afin d'en finaliser un ou deux d'ici la fin de l'année. "*Nous serons donc très attentifs à tous les dossiers qu'on nous soumettra*". À bon entendeur... ■

Pour plus d'informations :
www.rsqinvestors.com ou www.quanteus.eu.

« UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTÉS NE VEUT PAS NÉCESSAIREMENT DIRE UNE ENTREPRISE SANS POTENTIEL. REDRESSER UNE TELLE SOCIÉTÉ PEUT DONNER UNE GRANDE SATISFACTION, AUTANT AU NIVEAU PROFESSIONNEL QU'AU NIVEAU PERSONNEL !

Kris VANSANTEN,
Managing Partner de «Quanteus»
et de «RSQ Investors»

PUBLI-REDACTIONNEL

Propriété intellectuelle : et vous, avez-vous le réflexe ?

La propriété intellectuelle est une thématique pour seulement 46% des PME. Le sujet n'est pas bien vu : coûteux, complexe, long.

La propriété intellectuelle (PI pour les initiés) se définit comme la protection des créations de l'esprit. Elle concerne entre autres les brevets, les marques, les dessins, les modèles et les droits d'auteur. Ses avantages : la valorisation financière, la création d'un avantage concurrentiel, la dynamique d'innovation ou encore la crédibilité face aux parties prenantes. Une récente étude menée par l'organisme PICARRÉ auprès de 797 PME wallonnes innovantes dresse un état des lieux de la compréhension et de l'usage de la propriété intellectuelle en Wallonie.

Voici quelques résultats tirés de l'étude :

- Pour 54% des PME, la propriété intellectuelle n'est PAS une thématique au sein de l'entreprise.
- 8 PME sur 10 pensent que le sujet ressort exclusivement du domaine juridique et est associé au droit.
- En-dehors de l'aspect «protection juridique», peu de PME perçoivent des avantages à la propriété intellectuelle.
- Le hit-parade des outils utilisés par les PME «convaincues» : brevet 59%, secret 41%, marque 37%, clauses contractuelles 31%, dessin ou modèle 18%, I-Dépôt 10%, droits d'auteur 4%.

"*Nous nous doutions que peu de PME avaient une démarche proactive en matière de propriété intellectuelle. Aucun chiffre n'existait sur le sujet. Notre étude confirme malheureusement notre sentiment. Pourtant, la valeur d'une entreprise dépend aujourd'hui davantage de son patrimoine immatériel que de ses bâtiments et ses machines*", note Bryan Whitnack, Président de PICARRÉ.

L'étude montre que la plupart des PME ont un comportement réactif : elles ne prennent des mesures que lorsque de sérieuses menaces pèsent sur leurs produits ou services (copies ou blocage, par exemple). Les mesures prises alors tardivement se révèlent bien souvent onéreuses, inefficaces, voire vaines.

Il y a un travail d'information à réaliser sur le terrain.

Une idée ? Chaque PME pourrait désigner un responsable «Propriété intellectuelle» : une personne qui ait cette casquette et qui entretienne systématiquement le réflexe. ■

PICARRÉ est une asbl active en Wallonie pour aider les entreprises, les créateurs, les inventeurs, les chercheurs à gérer, valoriser et protéger leurs créations. L'étude : «**Les PME wallonnes et la propriété intellectuelle, un état des lieux**» s'appuie sur une enquête réalisée en 2013 par Ernst & Young. Celle-ci se concentre sur les PME wallonnes de plus de 10 personnes dont l'activité revêt un caractère innovant, déterminé par 3 critères : le secteur d'activité, l'existence de frais de R&D ou le statut de spin-off universitaire. L'échantillon correspond à 797 PME wallonnes.

» Etude PDF (12 pages) disponible sur ***www.picarre.be***

À première vue, la situa

En y regardant de plus près, nous y

Il suffit qu'un de nos clients réclame de l'aide à Hywel Griffith, notre homme d'action. En effet, quand il a appris qu'une entreprise partenaire de produire des résultats financiers, il a pris ses responsabilités et s'est qu'il a découvertes, les réunions qu'il a menées et les investissements était définitivement prête pour l'avenir. Complètement rassuré, il a couverture de 48%. Hywel Griffith aurait pu prendre une mauvaise

www.credendogroup.com
Delcredere | Ducroire et Credimundi font partie du groupe Credendo, assureur-crédit.

tion semblait bouchée.
avons trouvé plein de débouchés.
risk underwriter, pour que cet homme de chiffres se transforme en
de notre client, implantée au Botswana, était une start-up incapable
rendu sur place pour une visite marathon de 5 jours. Les installations
consentis lui ont prouvé que, malgré son absence de passé, l'entreprise
accepté de couvrir les risques. Mieux encore, il en a augmenté la
décision. Il a préféré prendre un avion.
CREDENDO GROUP
TURNING UNCERTAINTIES INTO OPPORTUNITIES.

SOGEPA

Anticiper toujours plus les besoins !

La Sogepa fête ses 30 ans en 2014. Pas question pour autant de se reposer sur ses lauriers. Nouveau management, nouvelles missions, ce bras armé de la politique économique wallonne connaît un véritable coup d'accélérateur.

"IL N'EST HÉLAS PAS RARE QU'UNE BONNE IDÉE ET UN BON BUSINESS PLAN NE SOIENT PAS SYNONYMES DE RÉUSSITE GARANTIE !

Renaud WITMEUR, Président, et Philippe BUELEN, Premier Vice-Président du Comité de Direction de la Sogepa

Ces deux-là s'entendent ou alors c'est à n'y rien comprendre tant leur numéro de duettistes est bien rôdé. Renaud Witmeur et Philippe Buelen forment un duo soudé à la tête de la Sogepa. Le premier préside le Comité de Direction, le second est son Premier Vice-Président. Le duo fonctionne : normal, ces deux-là ont appris à se côtoyer dans une vie professionnelle précédente, où l'économie wallonne était déjà au centre de leurs préoccupations. Pour piloter cet outil économique essentiel, le duo se fait même trio, tant le rôle de Thierry Castagne, Directeur général d'Agoria Wallonie, est important à la présidence du Conseil d'Administration.

Cette nouvelle organisation et l'arrivée de cette nouvelle équipe à la tête de la Sogepa sonnent comme un nouveau départ pour ce bras armé de l'économie régionale. Comme le précise Renaud Witmeur, ce redéploiement n'est rendu possible que par ce qui a été réalisé de par le passé : "*La mission de base de la Sogepa n'a pas changé : être l'investisseur public dans tout le secteur de la sidérurgie et de la reconversion sidérurgique, une activité sous le feu des projecteurs avec les dossiers ArcelorMittal, Duferco et NMLK. L'autre pan de nos activités touche les entreprises en redéploiement, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes. En schématisant, je dirais que les rôles sont bien définis entre les différents outils publics : nous nous occupons des entreprises en restructuration et de celles actives dans le domaine sidérurgique, là où la SRIW se consacre aux grandes entreprises en croissance et la Sowalfin (avec les invests) aux moyennes et petites qui vont bien*".

C'est une évidence: "*La vie d'une entreprise est constituée de cycles plus ou moins longs qui correspondent à des périodes d'émergence, de croissance, de stagnation et de décroissance. La Sogepa intervient plus particulièrement auprès des entreprises dans les périodes plus critiques ou difficiles. Elle contribue, aux côtés de la SRIW et de la Sowalfin, à fournir aux entreprises et à l'économie wallonne les services nécessaires à leur développement économique*".

Diversification et complémentarité

Si la Sogepa est à l'origine un fonds d'investissement, les services qu'elle offre aux entreprises sont désormais bien plus larges qu'un unique partenariat financier. Récemment, la Sogepa a vu ses missions élargies au-delà de celle d'investisseur, que ce soit en capital ou en prêt. Les nouveautés ? Tout d'abord la possibilité d'intervenir par le biais de l'Intérim management. "*Une activité qui a vraiment pris son envol au cours des 2 dernières années, avec des success stories à la clé*", précise Philippe Buelen. Autre mission en plein démarrage : la veille économique et sectorielle prospective. Renaud Witmeur se réjouit d'ailleurs de voir la création en interne d'une cellule permanente, qui permettra d'aller plus loin que les études réalisées par le passé. Enfin, Philippe Buelen souligne que la reconversion industrielle fait désormais également partie intégrante des activités de la Sogepa qui est au coeur d'importants projets de reconversion des sites sidérurgiques. C'est notamment le cas de l'immense site de Carsid à Charleroi, du site de Duferco à La Louvière, etc. Dans ces villes, la reconversion des anciennes zones sidérurgiques est tout simplement indispensable pour la relance de ces bassins économiques. A titre d'exemple, aux côtés de Duferco, la Sogepa est actionnaire de Duferco Wallonie qui assure la reconversion, entre autres, de l'ancien site des Forges de Clabecq. On peut également citer l'expérience pilote menée avec la Sorasi en Province de Liège.

2013 aura été l'année des réformes au niveau des missions et de la gouvernance. Selon son management, la Sogepa en sort renforcée. Pour 2014, Philippe Buelen plante le décor : "*Ce sera une année clé, car ce sera celle de la concrétisation. Notamment pour l'intérim management, dont l'utilité se vérifie chaque jour, avec déjà plus de 60 missions réalisées. C'est une corde qui manquait à notre arc et tant la SRIW que la Sowalfin reconnaissent la pertinence de cet axe de développement de nos activités*".

Le fil rouge de toutes les évolutions: la volonté d'anticiper les besoins des entreprises et d'aider les entreprises à anticiper. "*Nous nous sommes en effet rendu compte que lorsqu'une entreprise arrive chez nous, il est souvent tard voire trop tard. En développant notre veille dans certains secteurs, nous pourrons partager cette information à haute valeur ajoutée stratégique avec le plus grand nombre. C'est tout bénéfice pour toutes les parties*". De plus, dans le cadre de ces analyses, la Sogepa tient désormais à déborder du cadre strictement financier, afin que son analyse soit la plus complète possible, notamment sur le plan industriel ainsi que pour tout ce qui concerne la gouvernance de l'entreprise : "*Hélas, il n'est en effet pas rare qu'une bonne idée et un bon business plan ne soient pas synonymes de réussite garantie !*"

Le bilan 2013

Les montants investis en 2013 reflètent la nouvelle dynamique initiée au sein de la Sogepa. Ce sont au total plus de 250 millions d'euros qui ont été consacrés aux entreprises présentes en Wallonie l'année dernière et la Sogepa a été chargée par le Gouvernement wallon de l'exécution de plus de 40 nouvelles interventions.

2014 s'annonce également extrêmement active. A ce jour plus, de 30 nouveaux dossiers sont à l'étude.

Dans le cadre de la mission de veille économique et sectorielle prospective, diverses études ont été réalisées. Celles-ci ont concerné les secteurs de l'imprimerie, du fret ferroviaire, le secteur du verre ou encore celui de la viande.

Au niveau de l'Intérim Management, près de 50 entreprises ont déjà utilisé ce dispositif. Les Intérim managers disposant d'un profil financier représentent la majorité des interventions mais les missions de direction générale sont en progression, à côté du management commercial, de R&D et de production.

PICARRÉ
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Étude sur l'usage de la
Propriété Intellectuelle par les PME

Et vous, avez-vous le réflexe ?

Dans votre entreprise ou votre organisation, la Propriété Intellectuelle (PI) est-elle du ressort d'une personne bien précise, d'un peu tout le monde… ou d'un peu personne ?

Dans une majorité de PME innovantes, la réponse à cette question est… « un peu personne ».

Car la Propriété Intellectuelle n'est pas une thématique qui compte pour plus d'une PME sur deux (54%). Et pour les PME familières avec cette notion (46%), le sujet n'est pas bien vu : coûteux, complexe, long…

C'est ce qui ressort d'une **récente étude commandée par PICARRÉ auprès de 797 PME wallonnes innovantes.**

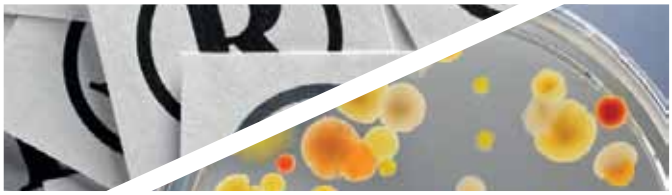

LA VALEUR DES IDÉES

Les PME wallonnes et la propriété intellectuelle, un état des lieux

Le rapport final (12 pages) évoque les principaux résultats, propose des témoignages, ainsi que quelques questions que **chaque entrepreneur peut se poser pour vérifier la présence de certains réflexes « Propriété Intellectuelle ».**

Consultez et téléchargez le rapport final sur le site PICARRÉ : www.picarre.be
Ou demandez une version imprimée à l'adresse : picarre@picarre.be ou T +32 4 349 84 00

PICARRÉ asbl - Liège Science Park - Avenue Pré-Aily, 4 - B-4031 ANGLEUR
T +32 4 349 84 00 - F +32 4 349 84 19 - picarre@picarre.be

www.picarre.be **asbl soutenue par l'Europe et la Wallonie**

PICARRÉ asbl

une question de prévoyance

Intervention sur-mesure

La règle n'a pas changé: c'est le Ministre de l'Economie qui ouvre la voie d'un examen par la Sogepa. "*Mais il arrive également régulièrement que nous soyons sollicités par d'autres parties (l'entreprise elle-même, les syndicats, les banquiers,...) pour un pré-examen, préalable à l'introduction d'une demande auprès du Ministre*". Ce travail en amont doit aussi permettre de partager les informations et de doper les synergies avec les autres outils : "*En fonction de l'évolution du dossier et de l'entreprise, il arrive que nous interventions à plusieurs outils ou que l'entreprise passe de l'un à l'autre afin de bénéficier des services qui sont les plus appropriés*". Un cas de figure au final assez fréquent: des dizaines de dossiers seraient déjà passés par ce «mix» avantageux.

La Sogepa se positionne comme un fonds d'investissement qui soutient efficacement les initiatives de redressement porteuses d'avenir, avec de belles success stories à la clé. "*Le rôle sociétal de la Sogepa, que les entreprises en retournement voient comme un partenaire futur de leur redéploiement économique et social, implique en priorité que tous ces acteurs soient à l'écoute de leur interlocuteur dans le respect de la confidentialité*". Spécificité de l'intervention, la Sogepa n'investit que si un partenaire privé l'accompagne en prenant en charge une part de risque au moins équivalente. Il s'agit soit des actionnaires de l'entreprise, soit d'un organisme bancaire, soit d'autres types de partenaires pour laquelle la Sogepa peut activer son réseau.

La Sogepa n'a pas pour vocation à rester dans l'entreprise, mais elle vise bien la pérennité des activités. Elle est donc aussi là pour préparer la suite et une éventuelle sortie, tout en gardant un objectif : le maintien de l'ancrage en Wallonie des activités de l'entreprise. Pour Renaud Witmeur, "*l'entrée est toujours plus simple que la sortie. Cette sortie doit se faire dès qu'un repreneur privé est d'accord de reprendre notre participation à une valeur de marché, avec la garantie d'un ancrage en Wallonie. Généralement, nous négocions d'ailleurs en même temps les clauses d'entrée et de sortie*".

L'industrie représente plus de la moitié des dossiers traités par la Sogepa, mais elle est bien évidemment ouverte aux autres secteurs. La Sogepa opère ses activités dans le strict respect de toutes les législations. Et l'Europe veille au grain, histoire de bien préserver le jeu normal de la concurrence. ■

Des missions historiques

C'est en 1984 que l'on retrouve les origines de sa création sous la dénomination de Fonds pour la Restructuration des secteurs nationaux en Région wallonne. Depuis 30 ans, la SOGEPA réalise les missions qui lui sont confiées par le Gouvernement wallon et assure la mise en oeuvre des décisions relatives à des interventions dans des sociétés commerciales et leur gestion (missions déléguées). La SOGEPA est également un actionnaire historique des entreprises du secteur sidérurgique présentes en Wallonie. Elle y réalise des investissements, en fonds propres ainsi que via sa filiale FSIH (Foreign Strategic Investments Holding) et ce, dans l'intérêt de l'économie régionale wallonne.

Ces deux missions fondamentales constituent le «core business» de la Sogepa.

Groupe IMBC

Votre entreprise a des projets d'investissements ?
Vous souhaitez lancer votre activité ?
Vous souhaitez acquérir une société existante ou ses actifs ?

Le Groupe IMBC peut participer au financement de votre projet !

Actif au sein du paysage financier wallon depuis plus de 20 ans, le **Groupe IMBC** concentre son action sur la **création** et le **développement** des P.M.E. et spin off de la région de Mons, du Borinage et du Centre.

La maison-mère et ses filiales spécifiques de financement **à risque** participent aux programmes d'**investissements** corporels et incorporels de **P.M.E.**, de rachats d'actifs (transmission), de frais de R&D, étude de faisabilité, propriété intellectuelle, ainsi que tous frais d'exploitation ou frais liés à la R&D.
Le Groupe propose ainsi une variété de techniques de financement à moyen et long terme : prêts (subordonnés, obligataires convertibles, garantis...), prises de participation....
En ce qui concerne le **financement de la R&D** et de l'**innovation**, notamment, les deux filiales dernièrement créées, à savoir la **S.A. IMBC Spinnova** et la **S.A. IMBC Convergence** s'imposent comme des partenaires privilégiés.
La S.A. IMBC Spinnova, fonds spécifique de financement de spin off/out, a été constituée en collaboration avec le monde universitaire et la S.R.I.W. La S.A. IMBC Convergence, nouvelle filiale européenne (Programme F.E.D.E.R. Convergence 2007-2013), met - quant à elle - l'accent sur les entreprises nouvellement créées, les entreprises innovantes et celles actives dans le secteur de l'environnement.

Le Groupe IMBC constitue par conséquent une source de **financement en quasi-capital** alternative et/ou complémentaire aux institutions financières traditionnelles et peut intervenir dans une P.M.E. ou spin off/out soit en tant que partenaire financier unique au côté de l'entreprise, soit en partenariat avec une ou plusieurs banques (départements traditionnels, mezzanine finance...), avec tout organisme financier public (Novallia, Sowalfin, Sofinex, Fonds de Participation...), mixte ou privé (Ventures Capitalists, Business Angels...). Il est également compatible avec les programmes d'aides de la Région Wallonne et de l'Europe (DGO6, Plan Marshall...).

Le Groupe IMBC se veut proche et à l'écoute des P.M.E. et souhaite apporter une réponse appropriée aux multiples besoins des entreprises.

Quel que soit l'état d'avancement de votre projet, contactez-nous !

Groupe IMBC - secretariat@imbc.be - 065 39 95 70

LE SMALL BUSINESS ACT WALLON

Où en sommes-nous ?

Lancé en 2011, le Small Business Act (SBA) wallon est la déclinaison régionale du Small Business Act pour l'Europe adopté en 2008. Depuis bientôt trois ans, au travers du SBA, les pouvoirs publics wallons travaillent donc à développer et à renforcer leur politique en faveur des PME. Quels en sont, aujourd'hui, les résultats ? Quels aspects doivent encore être développés ou renforcés ? Quelques éléments de réponse dans cet article.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, un rappel du contexte est nécessaire. Le Small Business Act (SBA) wallon n'a repris que quatre des dix axes de son modèle européen. Ces quatre axes sont les suivants : l'entrepreneuriat, l'internationalisation, le financement et l'innovation et couvrent essentiellement les compétences du Ministre de l'Économie Jean-Claude Marcourt, à l'initiative du projet.

Pour avancer dans ces thématiques, un «envoyé PME» a été désigné au sein de l'Administration wallonne afin de coordonner les différentes actions initiées par les pouvoirs publics. D'autre part, plusieurs actions ont été lancées afin de nourrir la réflexion (Parlement des PME, sollicitation d'avis du CESW et réunion d'un groupe de haut niveau). Aujourd'hui, le SBA wallon a l'ambition de rassembler, de compléter et de suivre toutes les initiatives publiques wallonnes lancées en faveur des PME, de façon systématique et structurée. Le reste de cet article va dresser un rapide bilan de l'état d'avancement des travaux réalisés sur les quatre axes retenus actuellement par le Gouvernement wallon.

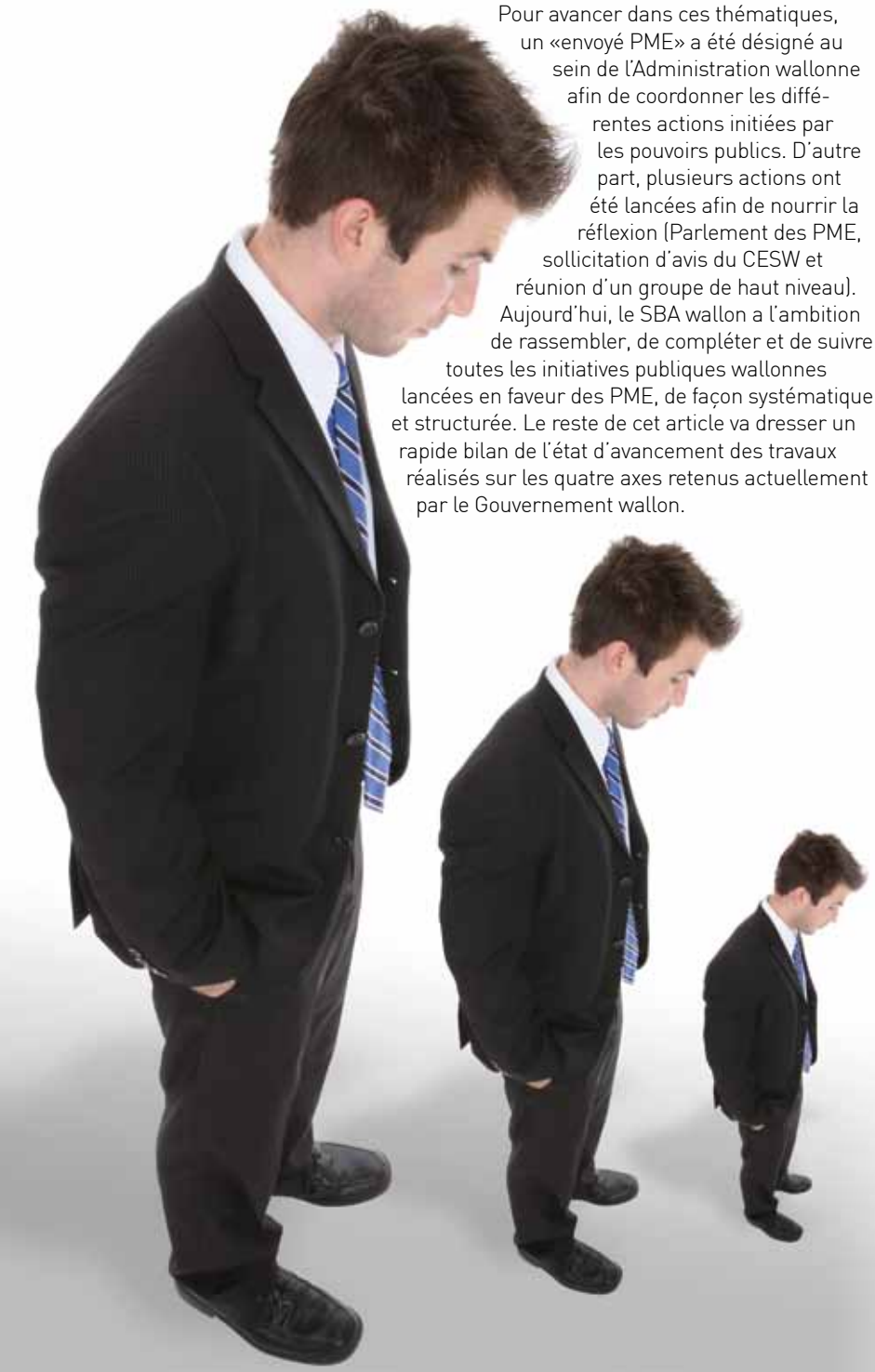

L'entrepreneuriat

Les mesures visant à promouvoir l'esprit d'entreprendre sont nombreuses en Wallonie. Elles sont menées principalement par l'Agence de Stimulation Économique (ASE). Celles-ci vont de l'enseignement primaire et secondaire (bandes dessinées, jeux de société et autres modules de sensibilisation) à l'enseignement supérieur et universitaire (Mini-entreprise, Young Enterprise Project, sensibilisation des étudiants par des chefs d'entreprise...). D'autre part, des stages d'acculturation destinés aux futurs diplômés ont été lancés, de même que des stages en entreprise organisés par l'IFAPME.

D'autres initiatives ont également vu le jour, comme la création du site internet www.infos-entreprises.be dont l'objectif est de guider les entrepreneurs tout au long de la vie de leur entreprise. D'autre part, le Grand Prix Wallon de l'Entrepreneuriat a permis de donner une meilleure visibilité aux entrepreneurs talentueux.

Le Forem a de son côté lancé le «Plan Airbag» qui vise à soutenir financièrement les personnes désireuses de lancer leur entreprise (une aide de 12.500 euros sur 2 ans). Autre mesure allant dans le même sens, les bourses de préactivité permettent aux candidats entrepreneurs de financer les coûts liés à l'étude de faisabilité et au montage de leur projet (12.500 euros). Enfin, les «Structures d'Accompagnement à l'Autocréation d'Emploi» (SAACE) proposent aujourd'hui une aide spécialisée aux candidats entrepreneurs (conseil et hébergement de l'entreprise débutante, sur maximum 24 mois).

Enfin, d'autres actions sont en cours pour favoriser l'entrepreneuriat au travers de la transmission d'entreprises. Parmi celles-ci, citons un taux réduit pour les donations et les droits de succession pour la transmission d'entreprises, le lancement de la plateforme Transeo ou les initiatives lancées par la Sowaccess (Test repreneur, diagnostique transmission...).

L'AVIS DE L'UWE :

La Région a lancé de nombreuses initiatives pour soutenir l'entrepreneuriat en Wallonie, c'est indéniable. Cependant, une plus grande intégration des mondes de l'enseignement et des entreprises reste souhaitable. Une collaboration renforcée entre la Région wallonne et la Communauté française est dès lors indispensable. Enfin, un effort de rationalisation entre les différentes mesures permetterait de renforcer leur impact.

L'internationalisation

Les initiatives lancées par l'AWEX pour aider les PME à exporter davantage et plus loin sont nombreuses et répondent déjà de façon satisfaisante aux recommandations européennes.

Parmi les mesures axées principalement vers les PME, il convient de citer l'initiative «Entreprise exportatrice citoyenne». Ce programme coorganisé par l'AWEX et l'UWE vise à renforcer la solidarité entre les entreprises en octroyant un label «Entreprise exportatrice citoyenne» aux entreprises qui s'engagent à parrainer des exportateurs motivés par de nouveaux marchés étrangers. Ces parrains apportent leur aide en partageant leur réseau, en apportant des conseils à l'export et via une accompagnement dans les implantations à l'étranger. À ce jour, 12 entreprises ont reçu ce label.

Des initiatives relatives à l'acquisition de compétences en commerce international ont également été lancées par l'AWEX : mise à disposition des PME d'experts en développement de stratégies, d'experts en appels d'offres internationaux, de stagiaires en commerce international (Explort) placés en entreprise ou encore des possibilités d'immersions linguistiques. Récemment, le dispositif des «chèques coaching» a été lancé et permet aux PME de bénéficier de 5 jours de coaching gratuits, par les experts agréés par l'AWEX et l'UWE, portant sur la mise en œuvre de partenariats internationaux.

D'autres initiatives récentes sont également à souligner. Premièrement, un partenariat avec le Brésil a été lancé en 2013 et se concrétise par la mise à disposition d'un service complet (financier, logistique...) pour les entreprises désireuses d'exporter vers ce pays. Ensuite, des séances de «speed coaching» sur les partenariats internationaux ont également été lancées récemment. Enfin, le principe de confiance, développé dans le cadre du programme «ensemble simplifions» d'eWBS (ex EASI-WAL) et soutenu par l'UWE, est actuellement soumis à l'approbation du Ministre Marcourt.

L'AVIS DE L'UWE :

La politique régionale visant à soutenir l'internationalisation des PME semble sur la bonne voie et les initiatives lancées répondent actuellement à la plupart des besoins des PME wallonnes. Notons tout de même qu'un soutien plus important pour l'exportation vers les pays émergents ainsi qu'une application rapide du principe de confiance dans les procédures administratives sont toujours une nécessité pour les PME wallonnes.

Le financement

De nombreuses initiatives publiques ont été lancées au cours des dernières années pour faciliter l'accès au financement des entreprises wallonnes (Octroi de garanties par la Sowalfin, cofinancement via l'octroi de prêts subordonnés, produits mixtes...). Celles-ci ont aujourd'hui atteint leur rythme de croisière.

D'autres initiatives sont actuellement à l'étude, comme l'instauration d'un système «Tante Agathe» visant à inciter l'investissement direct des particuliers dans les PME. Des efforts de communication plus importants sont également à l'étude au sein des différentes structures publiques pour faire connaitre davantage les aides existantes (nouveaux sites internet, petits déjeuners-conférences, etc.).

L'AVIS DE L'UWE :

Les initiatives publiques lancées pour faciliter le financement des PME vont globalement dans la bonne direction et l'intensification des efforts de communication est certainement un élément positif qui répond à une demande pressante des entreprises wallonnes. Plus généralement, les efforts des pouvoirs publics devront à l'avenir se concentrer sur le haut du bilan des entreprises. En effet, comme l'UWE l'a identifié dans son rapport économique de 2011, les entreprises wallonnes privilégient encore trop souvent l'endettement aux fonds propres par rapport aux entreprises des pays voisins. Des fonds propres solides sont pourtant gages de stabilité et de résilience financière et permettent souvent des conditions de crédit moins strictes. À ce niveau, l'action des Invests sera déterminante.

L'innovation

Plusieurs initiatives visant à renforcer la visibilité des dispositifs d'innovation wallons ont été lancées. D'autre part, un «Portefeuille PME» est à l'étude. Ce projet a pour objectif de rassembler les différentes aides régionales à l'innovation dans un système informatique centralisé.

Dans le même esprit, l'AST travaille actuellement au lancement d'un «Quizz financement» qui permettra aux entreprises, sur base d'un questionnaire informatique, d'identifier les outils publics de financement les plus adéquats à leur situation. D'autre part, des mesures de soutien à l'innovation non technologique ont été annoncées (parmi lesquelles la mise en place de «chèques créativité» (5.000 euros).

Enfin, des «living labs» ont été initiés et visent à permettre aux porteurs de projets innovants de tester leurs concepts directement face à un public de professionnels et d'acheteurs/consommateurs potentiels.

L'AVIS DE L'UWE :

Les initiatives mises en places pour développer l'innovation dans les entreprises wallonnes sont intéressantes, mais encore trop dispersées. Il manque aujourd'hui en Wallonie un programme solide de soutien à l'innovation dans les PME. À cet égard, la mise en place d'un «haut conseil de la R&DI» est souhaitée par l'UWE. Ce conseil réunirait les Ministres de la Recherche, de l'Économie et de l'Enseignement ainsi que le Ministre-Président et aurait pour mission de fixer la stratégie et les budgets de la politique d'innovation wallonne.

D'autre part, la mise en place d'une agence régionale de la R&DI est appelée par l'UWE, afin d'y intégrer tous les fonds de soutien à la R&DI et les différentes administrations en charge de la recherche (DGO6-recherche, DGO4-recherche...). De plus, cette agence encadrerait les différents organismes périphériques (Innovatech, NCP, PIcarré...) ainsi que les guideurs technologiques et les valorisateurs universitaires.

Thématique transversale : la simplification administrative

Aujourd'hui, la simplification administrative est coordonnée par eWBS (e-Wallonie-Bruxelles Simplification, fusion d'EASI-WAL et de la Cellule de Simplification Administrative en fédération Wallonie-Bruxelles). Dans le cadre de cette thématique, un des projets les plus importants pour les mois à venir sera certainement l'instauration d'un «Test PME». Ce dernier aura pour objectif d'évaluer, pour toute nouvelle proposition législative ou administrative, son impact sur les PME.

D'autre part, la mise en place d'une banque carrefour pour centraliser les sources authentiques (et diminuer la charge administrative qui pèse actuellement sur les entreprises) ainsi que l'expansion du principe de confiance (moins de justificatifs à fournir par les entreprises) sont actuellement en chantier. Enfin, les délais de paiement devraient continuer à diminuer, notamment du fait des initiatives évoquées ci-dessus. Ceux-ci sont par ailleurs déjà passés de 113 jours en 2010 à 57 jours en 2013.

L'AVIS DE L'UWE :
La simplification administrative est une demande ancestrale des entreprises wallonnes. La complexité et la lourdeur des procédures pèsent toujours aujourd'hui de façon importante sur leur compétitivité. À cet égard, le lancement de la Banque-Carrefour des entreprises ainsi que l'application plus large du principe de confiance sont des projets essentiels qu'il faudra voir aboutir rapidement.

En conclusion

Le Small Business Act wallon est une excellente initiative et est d'une importance cruciale pour le développement économique de la Région (pour rappel, les PME reprennent 99% des entreprises wallonnes et 80% de l'emploi privé). L'UWE a activement soutenu cette initiative depuis son lancement, et propose que la dynamique SBA soit prolongée et amplifiée durant la prochaine législature.

Parmi les mesures que l'UWE souhaiterait voir mises en œuvre dans ce cadre, la sensibilisation à l'entrepreneuriat est une priorité, compte tenu du nombre trop faible d'entreprises actives dans la région. À cet égard, la systématisation et l'harmonisation des modules d'éducation à l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur (y compris les hautes écoles) et le dernier cycle des secondaires (surtout techniques et professionnelles) sont nécessaires.

Par ailleurs, la réorganisation de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation et une priorité, afin de pouvoir définir une stratégie régionale (et non plus provinciale), de s'ouvrir aux services privés (formation, accompagnement...) et d'offrir des services différentiés pour les entreprises de moins de 50 personnes et celles comptant entre 50 et 150 personnes.

D'autre part, les initiatives visant un accès facilité au financement doivent être amplifiées et viser davantage le haut du bilan, via la création d'incitants pour les investissements en fonds propres dans les entreprises (ex. Tante Agathe) et via la création de fonds de Venture Capital mixtes privé/public.

Ensuite, les aides publiques visant à favoriser la grande exportation dans les PME doivent être amplifiées, notamment via le maintien des budgets du Fonds «pays émergents» auprès de la SOFINEX.

Enfin, un allègement des procédures, à tous les niveaux, ainsi qu'une accélération des délais de payement est également un besoin prioritaire des PME. ■

Parlement des PME 2013

Le 6 décembre 2013 s'est tenue la troisième édition du Parlement des PME de Wallonie, une initiative conjointe du Ministre de l'Économie Jean-Claude Marcourt, de l'UWE et de l'UCM. Ce fut l'occasion, pour la trentaine d'entrepreneurs réunis pour l'occasion de discuter des avancées du SBA et de proposer de nouvelles pistes de réflexion.

Cette année, l'accent a été placé sur la croissance des entreprises. Parmi les éléments clés qui sont ressortis de ces discussions, l'allègement de la fiscalité et la simplification des systèmes d'aides sont apparus comme des chantiers prioritaires pour permettre aux PME de générer de la croissance. L'amélioration de l'image des entrepreneurs auprès du grand public a également été pointée du doigt. Enfin, les coûts trop élevés de l'énergie et les lourdeurs administratives ont été identifiés comme étant des freins importants à la croissance des PME.

Ces messages forts ont été relayés le jour même au Ministre et l'UWE veillera à ce que ces préoccupations soient rencontrées par les initiatives publiques mises en œuvre dans le cadre du Small Business Act.

LE BUDGET 2014 DE LA WALLONIE

Un équilibre et quelques questions

L'année budgétaire 2013 aura été difficile pour le Gouvernement wallon : une croissance quasi nulle (≈0,1%), des efforts de rigueur importants (déficit ramené de -211 millions à -110 millions) et l'augmentation du périmètre de consolidation demandée par l'ICN (intégration des comptes de la SOFICO à la comptabilité régionale). Le budget 2014 pourra lui compter sur une croissance un peu plus soutenue, mais les efforts de rigueur resteront importants, avec un retour à l'équilibre prévu pour les entités francophones dans leur ensemble. De plus, la Cour des comptes a annoncé fin décembre qu'il convenait aujourd'hui d'étendre le périmètre de la dette régionale aux OIP pour respecter les règles européennes. La dette de la Région pourrait ainsi formellement doubler.

Les conditions économiques s'améliorent

Le budget de la Région est largement dépendant de la situation économique. En effet, une croissance économique élevée générera des recettes fiscales importantes, rendant par là les équilibres budgétaires plus faciles à atteindre. Si 2013 fut une année très maussade sur le plan macroéconomique (0,1% de croissance, exportations en bernes, taux de chômage proche des 11,5% en Wallonie, records de faillites...), 2014 s'annonce sous de meilleurs auspices.

La croissance économique devrait s'établir entre 1,2% et 1,8% et le taux d'inflation devrait rester modéré (proche de 1%), évitant par là une augmentation des dépenses de fonctionnement des pouvoirs publics via l'indexation automatique des salaires de son personnel.

La dette à long terme de la Wallonie au 31/12/2012

En vert, la dette reprise par la Région wallonne dans son budget 2014, en noir la dette wallonne telle que définie par la Cour des Comptes.

Dette à long terme de la Région	**7.128,7**
Dette directe et dette reprise	5.459,9
Dette indirecte	797,0
Dette Fadels	790,2
Leasing financiers immobilier de la Région	81,6
Dette à long terme des institutions consolidées	**1.301,3**
Dette des institutions consolidées	1.257,3
Leasing financiers immobiliers des institutions consolidées	44
Engagements de remboursement de la Région	**2.808,0**
Engagement de remboursement du Centre régional d'Aide aux Communes	2.197,4
Engagements de remboursement de Sowalfinal	610,6
TOTAL	**11.238**

Source : 25e Cahier d'observations adressé par la Cour des Comptes au Parlement wallon et Budget 2014 de la Région wallonne – Exposé général

La dette garantie est par contre semblable des deux côtés (voir ci-dessous).

La dette garantie par la Wallonie au 31/12/2012

Optique Cour des comptes (millions d'euros)	Optique Gouvernement wallon (millions d'euros)
6.206,5	6.154,8

Source : Cour des comptes et Gouvernement wallon

Des enjeux majeurs en vue

Cependant, 2014 ne sera pas une année budgétaire facile pour la Région. Tout d'abord, le retour à l'équilibre global des finances des régions wallonne et bruxelloise, ainsi que la Fédération Wallonie-Bruxelles, initialement prévu pour 2015, a été avancé à cette année. En résumé, ceci signifie une amélioration de la balance budgétaire de près de 200 millions d'euros pour la seule Région wallonne (la Fédération restant encore en déficit cette année, la région bruxelloise arrivant à un léger surplus.).

Ensuite, l'état de la dette régionale devra être clarifié. Un récent rapport de la Cour des comptes faisait état d'un endettement wallon aux alentours de 11,2 milliards d'euros, contre 6,3 milliards annoncés jusqu'ici. Ce nouveau montant serait obtenu en étendant le périmètre de la dette wallonne à celle de plusieurs OIP (FOREM, SOFICO...) – voir cadre ci-contre. Cette information pourrait avoir des répercussions sur le Rating de la Région, compliquant ainsi sa capacité de financement sur les marchés des capitaux.

Enfin, et il s'agit probablement de l'élément le plus important pour les finances régionales, le vote de la 6e réforme de l'État va entrainer d'importants transferts de compétences au le début de 2015. Comme il est aujourd'hui clair que ces transferts auront un coût important sur les finances de la Région, celle-ci devra s'y préparer.

Premier budget en équilibre depuis 2008

Le budget 2014 wallon est donc en équilibre, il faut remonter jusqu'en 2008 pour retrouver une situation comparable. La crise financière de 2009 aura donc grevé le budget régional pendant 5 ans.

Il faut tout de même remarquer que cette amélioration a été rendue possible essentiellement via une augmentation des recettes de la Région (+3,1%) ainsi qu'une légère diminution des dépenses globales (-0,3%). Par contre, les dépenses primaires[1] augmentent légèrement par rapport au budget de l'an dernier (+0,5%).

Mais pourquoi les recettes augmentent-elles ? Ce sont principalement les impôts régionaux qui progressent, comme les droits d'enregistrement dont les taux ont été revus à la hausse (+6%), des droits de succession (+18%) et les taxes de circulation et de mise en circulation dont la perception est passée du fédéral à la Région (respectivement +9% et +12%)[2].

Grands équilibres budgétaires

(moyens de paiement - millions EUR)

	2013I	2013A2	2014I	VARIATION 14I - 13I
Recettes	7.129	7.091	7.354	3,1%
Dépenses	7.672	7.595	7.649	-0,3%
Dont dépenses primaires	*7.340*	*7.272*	*7.380*	*0,5%*
Solde budgétaire brut	**-543**	**- 505**	**- 295**	**45,6%**
Consolidation et corrections SEC 95	433	396	382	- 11,8%
Solde de financement SEC 95	**-110**	**- 109**	**+ 87**	

Dans leur ensemble, les impôts régionaux ont augmenté de près de 9,4%, soit un peu plus de 235 millions. Bien entendu, une partie de cette augmentation est imputable à l'amélioration des conditions économiques et des rentrées fiscales qui devraient en découler, mais l'essentiel provient d'une augmentation directe de la pression fiscale ou d'une meilleure perception estimée de l'impôt.

D'autre part, des recettes exceptionnelles, comme la vente du réseau de fibres optiques de la SOFICO, pour 65 millions d'euros, viennent soutenir le budget de la Région. Une recette non récurrente donc.

Très faible croissance des dépenses primaires

De façon globale, les dépenses de la Région ont diminué de 0,3%. Une fois les dépenses primaires isolées (dépenses de la Région hors charge de la dette et provision conjoncturelle), on constate une très légère augmentation de 0,5%, soit +40 millions d'euros par rapport au budget initial de 2013. Globalement, l'effort est important et répond aux exigences de rigueur budgétaire demandé à la Région. Quels sont les postes de dépenses qui expliquent l'essentiel de cette évolution ?

Budget des dépenses

(moyens de paiement - millions EUR)

	Δ 14i – 13i #	Δ 14i – 13i %
Pouvoirs locaux	↗ 49.775	3%
Recherche	↗ 40.360	17%
Aménagement du territoire et logement	↗ 40.228	12%
Formation	↗ 33.742	11%
Emploi	↗ 27.962	3%
Travaux publics	↘ -14.568	-3%
Administrations	↘ -19.444	-3%
Environnement et agriculture	↘ -19.951	-6%
Économie	↘ -23.509	-6%
Alliance Emploi-Environnement	↘ -51.775	-41%

Comme de coutume, le poste «Pouvoirs locaux» augmente sensiblement (+50 millions), principalement en raison d'une revalorisation du fond des communes.

Bonne nouvelle, le budget de la «recherche» progresse fortement (+40 millions) principalement via une augmentation de la subvention aux pôles de compétitivité (+21 millions).

Le poste «Aménagement du territoire et logement» augmente de plus de 40 millions d'euros, essentiellement imputable à une augmentation de 37 millions d'euros à la Société Wallonne du Logement en vue d'augmenter l'offre de logements publics.

Les moyens destinés à la « formation» progressent également de façon sensible via une augmentation de l'enveloppe versée au Forem, dans le cadre du Plan Marshall, afin de développer les essais métiers (+5 millions) et de réponde aux métiers en demande (+7 millions). Le financement du Campus technologique de Gosselies voit sa dotation fixée à 7 millions d'euros.

Le poste «Emploi» augmente également, principalement en raison d'une augmentation des moyens alloués aux APE (Aides à la Promotion de l'Emploi).

Le bas du tableau ci-contre reprend les postes qui ont connu la progression la plus faible, voire une diminution. La plus forte diminution est observée au niveau du budget consacré à l' «Alliance Emploi-Environnement» (-52 millions). Cette diminution semble principalement s'expliquer par des facteurs techniques liés la structure de sa programmation (principalement axée sur les années 2012 et 2013).

De son côté, le «soutien à l'économie» diminue sensiblement (-23,5 millions). Cette diminution, évidemment regrettable, est principalement imputable à la suppression des crédits pour le soutien aux indépendants et aux professions libérales (-15 millions), des crédits pour renforcer la capacité des spin-offs (-15 millions) ainsi qu'à la diminution de certaines primes à l'investissement à destination des PME (-13 millions). Ces diminutions sont essentiellement liées à la fin de la programmation du Plan Marshall 2.vert.

(1) Dépenses hors charge de la dette et prévision conjoncturelle.

(2) Bien que les niveaux de ces deux taxes n'aient pas augmenté, la Région estime pouvoir parvenir à une meilleure perception que le Fédéral.

Il aurait peut-être été opportun que ces moyens aient été redirigés vers d'autres postes de soutien à l'économie dans le cadre du budget ordinaire de la Région.

Les dépenses des «administrations» sont rabotées de 3%, soit -20 millions d'euros. Ces diminutions concernent principalement les frais de fonctionnement et les investissements immobiliers du SPW.

Enfin, le budget alloué aux «Travaux publics» diminue de 15 millions, principalement en raison d'une diminution des achats de sel de déneigement.

Au final, comme le montre le graphique ci-contre, les moyens destinés aux pouvoirs locaux représentent, et de loin, le premier poste de dépense pour la Région. Ceci s'explique par l'importance croissante des moyens destinés au fonds des communes (1,1 milliard). Si l'on y ajoute le budget destiné à l'action sociale et à la santé (principalement destinés à l'AWIPH) et ceux affectés au soutien à l'emploi (FOREM, aides à l'emploi...), on obtient près de la moitié des dépenses régionales pour 2014.

En conclusion

En définitive, on fait face en 2014 à un budget contrasté. Il est vrai que les conditions macroéconomiques, encore fragiles, rendaient l'exercice difficile. Du côté des bonnes nouvelles, l'équilibre budgétaire est atteint, et un léger surplus est même dégagé. Cet effort est à souligner, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il tient, pour partie, de la réalisation exceptionnelle de certains actifs (la vente du réseau de fibres optiques notamment). Côté positif toujours, les dépenses, dans leur ensemble, diminuent légèrement. Cependant, ceci s'explique principalement par une diminution drastique de la provision conjoncturelle de la Région (qui passe de 45,6 à 5,5 millions) et par une diminution de la charge de la dette (-8%). Les dépenses primaires continuent par contre à augmenter légèrement (+0,5%).

Bien entendu, certaines augmentations de dépenses peuvent être vues d'un bon œil, comme la revalorisation du budget de la recherche, et singulièrement, celle de la dotation aux pôles de compétitivité. Celles-ci devraient avoir un effet de retour important sur l'économie régionale. Le fait que les dépenses de fonctionnement de la Région (administration et cabinets) restent, grosso modo, stables est également un élément positif en cette période de sortie de crise et d'austérité budgétaire.

Par contre, l'augmentation importante des dépenses liées au financement des pouvoirs locaux (+50 millions pour un budget total de 1,6 milliard) inquiète. Ce constat n'est pas nouveau, la tendance étant observée depuis plusieurs années.

Catégories de dépenses primaires - Budget initial 2014

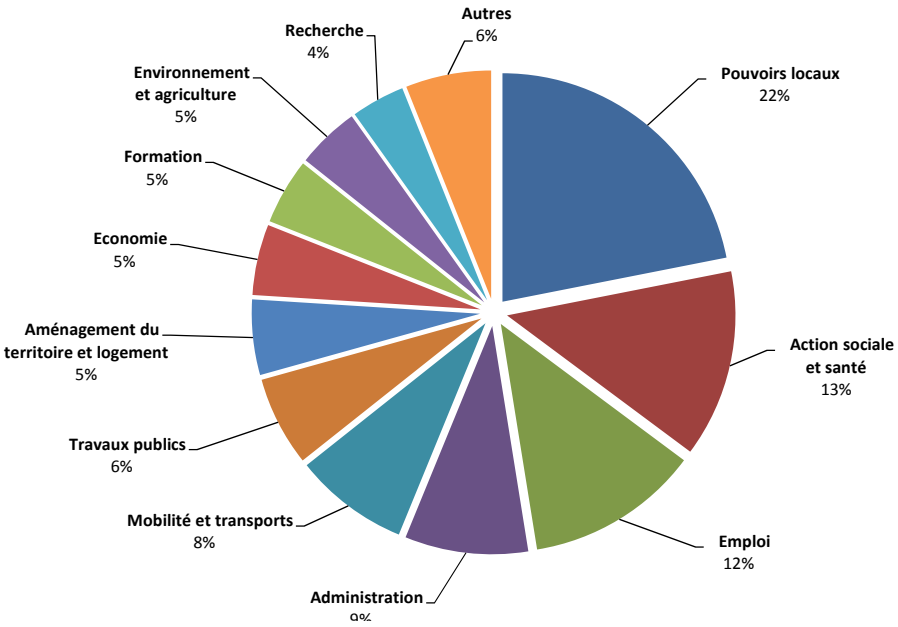

D'autre part, le budget destiné au soutien à l'économie (et singulièrement celui des aides aux indépendants et aux PME) est en forte diminution. Cependant, il aurait pu être opportun de rediriger ces moyens budgétaires aujourd'hui trop importants vers d'autres postes de soutien à l'économie.

Ensuite, le périmètre de la dette régionale sera très probablement étendu à celui des OIP, faisant ainsi formellement doubler l'endettement de la Région. Au-delà des risques que cette redéfinition entrainerait sur le rating et les conditions de financement de la Région, c'est de la transparence sur les finances publiques dont il est question. Même si la dette directe de la Région et celle des OIP n'ont pas la même nature et ne génèrent pas le même risque pour la Wallonie, il est absolument nécessaire de pouvoir disposer d'une vision globale et objective de la dette régionale, comme le demande l'UWE depuis de nombreuses années. En ce sens, la démarche de la Cour des Comptes est salutaire.

Enfin, et surtout, le budget 2014 sera très probablement le dernier budget avant le transfert de compétences engendré par la 6e réforme de l'État. Or, nous savons que l'ensemble des moyens liés aux transferts de compétences ne sera pas transféré à la Wallonie. Les efforts de rigueur et de rationalisation des dépenses devront ainsi se poursuivre de nombreuses années encore et des arbitrages douloureux ne manqueront pas de compliquer, encore davantage, la réalisation des budgets à venir. En effet, selon plusieurs études[3], le manque à gagner engendré par la 6e réforme de l'État pourrait se situer aux alentours des 500 millions d'euros par an d'ici à 2016, pour la Wallonie seule. ■

(3) CERPE : La 6e réforme du fédéralisme belge, Novembre 2013
CESW : La 6e réforme de l'État et loi Spéciale de Financement, Novembre 2013
Pagano G. : Horizon 2022 – Rapport scientifique, février 2013

www.tourforlife.be

Avec votre équipe, repoussez vos limites et vivez le Tour de votre vie!

UNE PAUSE DANS LA REPRISE

Les derniers chiffres sur l'économie

Si la Wallonie a mieux résisté à la crise de 2009 que les autres régions, elle a été plus durement touchée par celle de 2011-2012. Néanmoins, les indicateurs relatifs au marché de l'emploi sont dans leur ensemble assez positifs en Wallonie. C'est là les principaux constats qui ressortent des comptes régionaux publiés fin janvier par l'Institut des Comptes Nationaux. Comme chaque année, ils nous livrent les dernières informations officielles sur l'état de santé de l'économie des régions belges.

Une création de valeur en retrait

C'est un fait indéniable, la Wallonie a mieux résisté à la première crise que le reste du pays. L'économie wallonne a globalement mieux performé pendant les années 2008 à 2010, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

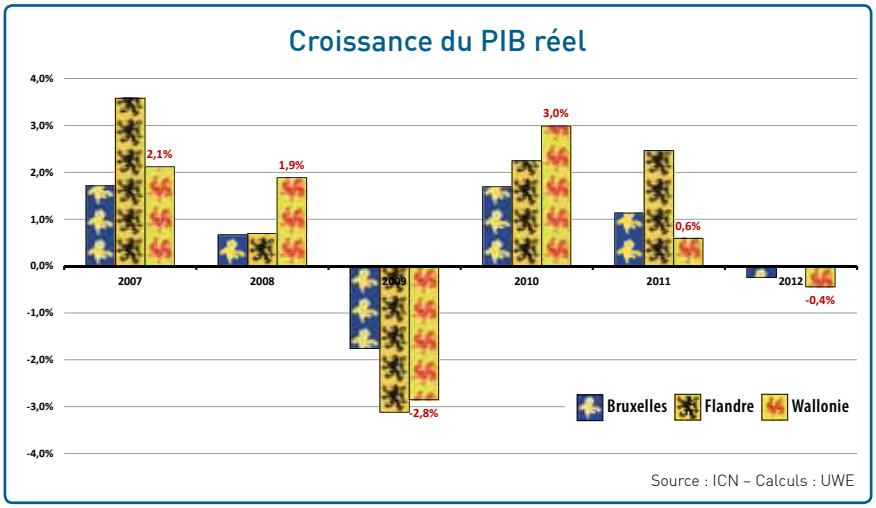

Les années 2011 et 2012 ont par contre été nettement plus difficiles pour la région et la croissance économique y a été particulièrement faible (+0,6% en 2011 et -0,4% en 2012). Ces chiffres tranchent pour le moins avec les données économiques publiées précédemment. En réalité, l'ICN a revu fortement à la baisse les données wallonnes de 2011 en raison de mauvaises prévisions sur certains indicateurs (voir encadré).

Les salaires progressent trop rapidement

De façon globale, les salaires ont progressé davantage en Wallonie que dans les autres régions (+4,0% par an entre 2003 et 2011, comme le montre le tableau 1). Dans les entreprises seules, ce constat s'observe également (+4,2% en Wallonie).

Ces augmentations peuvent devenir problématiques quand elles dépassent l'augmentation de la valeur ajoutée. En effet, dans ce cas de figure, la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée progresse. Pour une économie qui affiche déjà un niveau élevé de coût du travail, cette progression impacte sa compétitivité.

Il est vrai que les entreprises wallonnes ont vu leur valeur ajoutée progresser au même rythme que la rémunération de leurs salariés. Néanmoins, elles n'ont pas pu bénéficier de la légère amélioration de compétitivité observée en Flandre et à Bruxelles.

La progression salariale reste donc un sujet de préoccupation.

TABLEAU 1 - Taux de croissance annuels moyens des salaires et de la valeur ajoutée entre 2003 et 2011

2003-2011	ÉCONOMIE TOTALE			SOCIÉTÉS NON-FINANCIÈRES		
	Δ Salaires		Δ VA nominale	Δ Salaires		Δ VA nominale
Wallonie	4,0%	>	3,7%	4,2%	=	4,2%
Flandre	3,7%	=	3,7%	3,8%	<	4,1%
Bruxelles	3,0%	<	3,5%	2,4%	<	2,6%
Belgique	3,6%	<	3,7%	3,7%	<	3,9%

Source : ICN – Calculs : UWE

Pas de désinvestissements en Wallonie

Cette croissance économique en demi-teinte pourrait faire craindre une baisse des investissements dans la région. Heureusement, il n'en est rien. Les investissements réalisés en Wallonie sont en ligne avec le poids économique de la région (24,3% en 2011). Par rapport à 2003 (premières données disponibles), ce chiffre est même en progression de 2 points de pourcentage (la Wallonie regroupait 22,3% des investissements belges en 2003).

L'emploi privé progresse en Wallonie

L'analyse du marché du travail réserve quant à lui quelques bonnes nouvelles pour la Wallonie.

En effet, et l'emploi y a progressé plus rapidement que dans les autres régions pendant la période de crise (0,6% de croissance annuelle moyenne entre 2008 et 2012, contre 0,4% en Flandre).

Ce constat se vérifie également sur une période plus longue (0,93% de croissance annuelle moyenne entre 2003 et 2012, contre 0,89% en Flandre).

de la Région

Élément important, ces bons taux de croissance s'expliquent principalement par une meilleure dynamique dans les entreprises (+1,6% chaque année entre 2000 et 2012 et +0,5% entre 2008 et 2012).

TABLEAU 2 - Croissance annuelle moyenne de l'emploi entre 2008 et 2012 (%)

	BRUXELLES	FLANDRE	WALLONIE	BELGIQUE
Économie totale	0,7%	0,4%	0,6%	0,5%
Entreprises	0,1%	0,5%	0,9%	0,6%
Administrations publiques	1,6%	0,4%	0,5%	0,7%
Indépendants	2,7%	0,8%	0,8%	1,0%
Autres	-0,4%	-2,9%	-1,7%	-2,2%

Source : ICN – Calculs : UWE

TABLEAU 3 - Croissance annuelle moyenne de l'emploi entre 2000 et 2012 (%)

	BRUXELLES	FLANDRE	WALLONIE	BELGIQUE
Économie totale	0,7%	0,9%	0,9%	0,9%
Entreprises	0,1%	1,2%	1,6%	1,1%
Administrations publiques	1,9%	1,1%	0,7%	1,1%
Indépendants	2,0%	0,5%	0,04%	0,5%
Autres	-1,2%	-2,3%	-1,3%	-1,8%

Source : ICN – Calculs : UWE

En conclusion

Bien qu'ayant mieux résisté à la crise financière de 2008-2010, la Wallonie a moins bien réagi que les autres régions à la crise des dettes souveraines de 2011-2012. Ceci s'est surtout marqué par une croissance économique plus faible au cours de cette dernière période. Une augmentation un peu trop rapide des salaires a également été observée. Ce phénomène a par contre été plus limité dans les entreprises. Les investissements n'ont pas trop pâti de cette situation économique difficile et sont restés en ligne avec le poids économique de la région dans l'économie nationale. Enfin, l'emploi a progressé davantage en Wallonie qu'ailleurs en Belgique, et singulièrement dans les entreprises privées. En conclusion, l'enjeu des prochaines années sera de remettre la région sur le chemin de la croissance et de dynamiser encore davantage les créations d'emplois privés. ■

Dans les comptes régionaux, les données relatives à la dernière année sont toujours estimées par la Banque Nationale sur base d'indicateurs avancés (des indices de production par exemple). Ces données sont ensuite corrigées grâce aux comptes définitifs des entreprises dans les comptes régionaux de l'année suivante.

Dans ses comptes régionaux de l'an dernier, l'ICN prévoyait une croissance de 1,9% pour le PIB wallon en 2011 (qui était alors la dernière année disponible). Ce chiffre a été revu à 0,6% dans les comptes régionaux de cette année. La révision appliquée aux données de 2011 s'explique essentiellement par une mauvaise estimation des revenus liés à certains brevets de l'industrie pharmaceutique.

EY
Building a better working world
UN ESPRIT D'ÉQUIPE EXCEPTIONNEL
Dans le sport de haut niveau comme dans le monde des entreprises, il est primordial de miser sur la formation, le développement et le coaching d'équipes performantes, capables de surmonter tous les obstacles.
Chez EY, la flexibilité de structures locales (Liège, Gosselies, Mons et Tournai pour la Wallonie), alliée à la puissance d'un réseau international, constituent les atouts incontestables d'une équipe motivée et dynamique.
Pour en savoir plus, surfez sur ey.com/be ou contactez-nous :
cathy.meuleman@be.ey.com
Tél.: 04 273 76 00
Audit | Comptabilité | Fiscalité | Conseils | Transactions
© 2014 EYGM Limited. All Rights Reserved. Image: ©PHDPH.com
Partner Belgian Olympic Team
EY
top EMPLOYERS 2013 BELGIE/BELGIQUE
CERTIFIED BY THE CRF INSTITUTE
Official partner of the Royal Belgian Hockey Federation

VOITURES DE SOCIÉTÉ ET LEASING

Le succès ne se dément pas !

Le dernier Salon de l'Auto l'a encore prouvé : l'histoire d'amour ne se dément pas entre le Belge et sa voiture. Principale raison : l'important avantage fiscal que représente la voiture de société, une particularité bien belge.

Bon an, mal an, c'est près de la moitié des immatriculations de véhicules qui concernent des véhicules de société. Un chiffre impressionnant puisqu'on tourne autour des 250.000. Mais qui dit moitié des immatriculations ne dit pas moitié du parc automobile en circulation. En effet, ce type de véhicules ne représente plus que 20% du total. Vingt pour cent, soit environ 50.000 sur un parc total de près de 5 millions et demi de véhicules en circulation en Belgique. La raison en est simple : les véhicules de société roulent généralement plus que la moyenne, ce qui réduit leur durée de vie. Une durée également balisée à travers des contrats de leasing qui couvrent la majeure partie des mises à disposition de ces véhicules.

Les statistiques du SPF Mobilité permettent de voir que la moitié des véhicules est acquise par une entreprise ou une personne morale ayant un numéro de TVA. D'où un risque de confusion entre les véhicules totalement professionnels (camionnette, utilitaire, break,...) et les autres.

Le succès de la voiture de société est d'ordre fiscal. A travers le leasing, le premier intérêt est de diminuer la taxation élevée sur les salaires. La voiture de société représente une alternative profitable tant pour l'employeur que pour l'employé.

Quant à la deuxième catégorie d'utilisateurs, elle regroupe les indépendants et les sociétés.

Le leasing opérationnel est souvent privilégié par les entreprises d'une certaine taille. Son principe est simple et est comparable à une location de longue durée, sans préfinancement. L'opération se réalise moyennant un forfait mensuel fixe, qui couvre tous les frais pendant la durée du contrat, hors carburant évidemment.

Les structures de taille plus modeste ont généralement recours à une autre approche. On parle alors de leasing financier. Moyennant une mise de départ à l'entame du contrat, les loyers mensuels seront moins importants.

A la fin du contrat de 36 ou 48 mois, la valeur résiduelle est fixe et inférieure à la valeur réelle du véhicule. Ce qui n'est pas négligeable vu la possibilité offerte de rachat du véhicule en fin de contrat.

Comme le rappelle la Febiac, l'usage privé de la voiture de société entraîne une imposition en tant qu'avantage en nature pour les employés et chefs d'entreprise qui bénéficient d'une voiture de société mise à disposition par l'employeur et pouvant être utilisée à des fins privées. Depuis 2012, le calcul de l'ATN (Avantage de Toute Nature) tient compte de la «valeur catalogue» du véhicule, de son âge (ATN diminue de 6% par an jusqu'à l'âge de 5 ans) et d'une composante «CO_2».

Un pourcentage supplémentaire de 17% de l'ATN annuel imposable est également inclus dans les bénéfices imposables de la société au titre de dépenses non admises et sera soumis à l'ISoc (même en cas de pertes de l'exercice en cours ou de pertes fiscales reportées).

Les frais relatifs aux voitures (achetées ou en leasing) ne sont pas totalement déductibles pour la société. Un pourcentage des coûts est inclus dans les bénéfices imposables de la société en tant que dépenses non admises et est soumis à l'ISoc. Ce pourcentage est lié aux émissions de CO_2 du véhicule. Les frais de carburant sont déductibles à 75% et l'équipement de téléphonie mobile ainsi que les coûts de financement (intérêts) sont déductibles à 100%.

Aucune cotisation de sécurité sociale pour employés n'est due sur l'utilisation privée de la voiture de Société. Une cotisation patronale de sécurité sociale (de solidarité) est par contre prélevée sur base des émissions de CO_2 de la voiture. Cette cotisation de solidarité est due par l'employeur sur chaque voiture de société mise à la disposition (directement ou indirectement, par ex. en leasing) de l'employé. Elle est due dès qu'il y a usage privé. ■

FLEET CORNER

Association belge des responsables de flotte.

- **Expertise**
- **Networking**
- **Sessions mensuelles**

Devenez membre ! **Informations et conditions sur www.fleetcorner.be**

AVEC LE NCP-WALLONIE

Financez votre R&D grâce à l'Europe !

Vous avez des projets innovants et ambitieux ? En participant à un projet européen, vous décrocherez des subsides pour mener à bien votre projet de R&D, développer vos produits ou services, réaliser un prototype ou une première application marché.

par Isabelle TREUTTENS

L'Union européenne dispose en effet de plusieurs programmes pour financer la recherche et l'innovation sur l'entièreté de la chaîne de valeur «*Recherche appliquée – Mise sur le marché*». Ces programmes s'adressent aux entreprises (petites, moyennes ou grandes), universités, centres de recherche, associations et autres organismes. Leur principal objectif est d'apporter des solutions aux défis auxquels l'Europe est confrontée : la compétitivité industrielle, la croissance par les PME, la sécurité alimentaire, le réchauffement climatique, le vieillissement de la population, l'utilisation efficiente des matières premières, la création de moyens de transports verts et intelligents...

Pour bénéficier des subsides européens, les acteurs de la recherche doivent collaborer avec au moins deux partenaires internationaux et leur projet doit répondre à un besoin qui n'a pas de réponse satisfaisante sur le marché. Les meilleurs projets sont retenus en fonction de l'évaluation réalisée par un groupe d'experts indépendants.

Le NCP Wallonie, partenaire de vos ambitions européennes

Pour vous aider à décrocher des financements européens, le NCP Wallonie, qui est hébergé à l'Union wallonne des Entreprises, a développé une méthodologie qu'il propose aux acteurs R&D&I situés en Wallonie. L'offre de services du NCP Wallonie se décompose comme suit :

- **Le choix du programme**
  Seules les meilleures propositions sont financées! Pour être sélectionné, un projet doit parfaitement répondre aux attentes des agences de financement. Identifier le bon programme est donc une condition sine qua non et la première clé vers le succès.
- **Les règles de participation**
  Il est primordial de bien connaître les règles de participation du programme dans lequel on soumet un projet. En tant qu'experts des programmes de R&D internationaux, le NCP Wallonie vous aide à y voir plus clair et attire votre attention sur les subtilités propres à chaque pays/région.
- **La mise en place du partenariat**
  Construire ou intégrer la meilleure équipe pour mener à bien votre projet augmente vos chances de succès. Le NCP Wallonie met tout en œuvre pour vous mettre en contact avec les meilleurs partenaires!
- **La propriété intellectuelle**
  La question de la propriété intellectuelle est cruciale dans les projets collaboratifs. Elle doit être prise en considération dès le début du montage du projet pour permettre à chaque partenaire d'exploiter au mieux ses résultats.
- **Des interactions avec les agences de financement**
  Connaître l'origine du sujet et les attentes implicites des agences de financement est un exercice complexe mais nécessaire pour augmenter vos chances de succès. Travailler avec le NCP Wallonie, c'est bénéficier de l'avantage concurrentiel de pouvoir rencontrer les personnes-clés.
- **La relecture critique du projet**
  Dans l'environnement hyper compétitif des projets européens, toute remarque constructive d'un expert peut faire pencher la balance du bon côté. Mettez toutes les chances de votre côté en sollicitant son expertise en relecture des propositions, que vous soyez coordinateur ou partenaire.
- **La gestion du projet**
  Décrocher un financement, c'est la preuve de l'excellence de votre projet et de vos compétences. Mais il faut ensuite gérer l'exécution de ce projet. Le NCP Wallonie vous offre son support pour la finalisation du contrat et les rapports financiers et techniques.

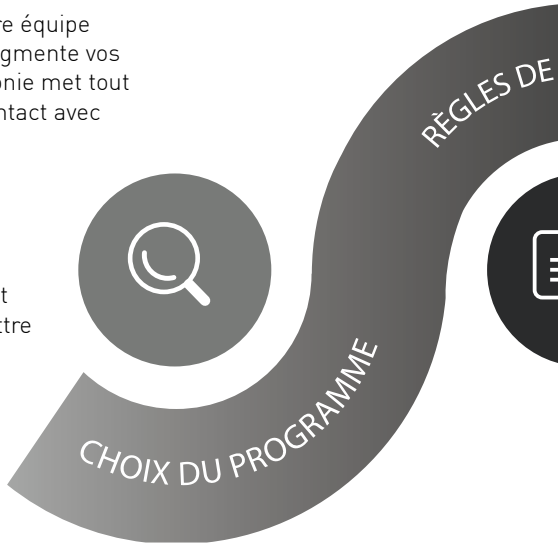

Les sociétés qui bénéficient du soutien du NCP Wallonie ont un taux de réussite deux fois plus élevé que les autres. Alors, n'hésitez plus et contactez son équipe pour augmenter vos chances de succès ! ■

Pourquoi participer à un projet européen ?

Outre l'opportunité de financement qu'ils représentent (jusqu'à 100% des frais éligibles), les projets européens permettent d'aller chercher ailleurs les compétences dont vous avez besoin, de nouer de nouveaux partenariats, d'étoffer votre gamme de produits/services, de renforcer votre know-how, d'intégrer de nouveaux marchés, d'engager du personnel, de disposer de capacités de production industrielle ou encore d'être actif dans les thématiques d'avenir identifiées par l'Europe.

ncp WALLONIE

Le NCP Wallonie : partenaire de vos ambitions européennes

010/48.50.39 - www.ncpwallonie.be

Les programmes suivis par le NCP-Wallonie :

- **Horizon 2020 : Ambition et excellence**
  Programme européen multithématique de financement de la recherche et innovation (2014-2020).
- **ERA-Nets : Transnationalité et complémentarité**
  Ensemble de programmes thématiques apportant une synergie entre programmes nationaux/régionaux.
- **Eurostars : Ouverture et simplicité**
  Programme international adapté aux PME innovantes et à leurs partenaires.

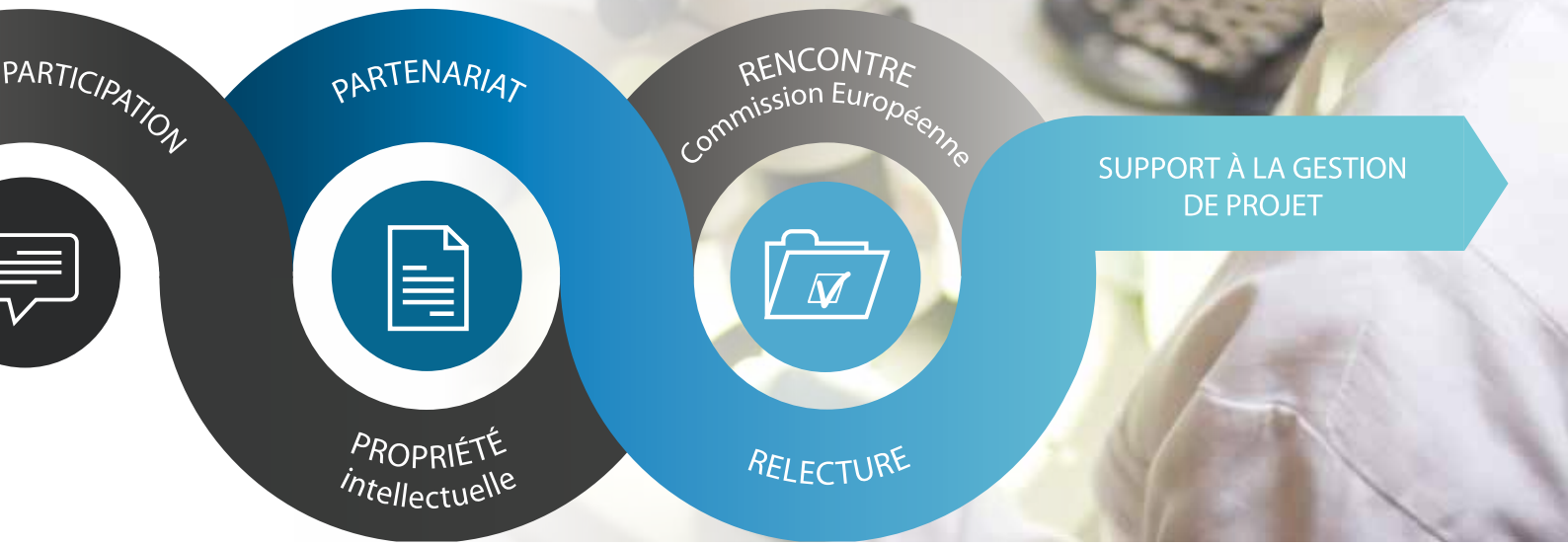

job & life up
running together

Libramont
04.05.2014

Bien-être et vitalité!
www.job-and-life-up.be

VOTRE TEAM BUILDING OU FAMILY DAY CLÉ-SUR-PORTE
UNE JOURNÉE À VIVRE EN ÉQUIPE, EN FAMILLE, ENTRE AMIS !

- **Marathon** - Relais par équipes de 6
- **Ekiden Ado** (13 à 17 ans) : marathon-relais par équipes de 6
- **Kids Run** (6 à 12 ans) : course de 1 km en individuel
- **Expo** : ateliers et conférences thématiques - nutrition - ergonomie - sport - coaching
- Espace de **convivialité**

INFO & INSCRIPTION :

www.job-and-life-up.be
info@job-and-life-up.be
tél. : +32 (0) 61 23 04 04

FINANCEMENT

Comment financer son entreprise en période de crise ?

"LES ENTREPRISES MAÎTRISANT LEUR BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) ONT PU TRANSFORMER LA MENACE DU MANQUE DE CRÉDIT EN UNE OPPORTUNITÉ BONNE POUR LEUR INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ET LEUR CROISSANCE FUTURE".

Wilfried NIESSEN, HEC et Ulg

par Wilfried NIESSEN, expert APM

Le CeFip (Centre de Connaissances du Financement des PME) estimait, lors de la publication des résultats de son 17e baromètre en mars 2013, que "*les dirigeants des petites entreprises restent pessimistes concernant l'accès et les conditions d'octroi du crédit bancaire*".

Ce pessimisme concernant l'obtention de moyens de financement bancaire et l'attitude des banques est régulièrement mis en avant. Quelle devrait alors être la politique de financement des entreprises face à ce constat ?

Des entreprises de toutes tailles se sont ces dernières années intéressées aux causes du besoin de financement surtout à court terme. En effet, obtenir du crédit d'investissement pour des immobilisations corporelles (des immeubles, du matériel, des machines,...) lorsqu'on a un business plan et un historique attrayants n'est pas trop difficile, par contre financer les besoins liés à l'activité ou de la recherche et du développement en faisant appel à la banque semble nettement plus compliqué.

Le cycle d'exploitation est pour de nombreuses entreprises une source de consommation de fonds : les stocks, les délais de paiements accordés aux clients, le paiement du personnel... Le crédit de caisse a été pendant longtemps préconisé par les banques et utilisé à outrance par les entreprises pour faire face à ce besoin d'argent. Le «credit crunch» (la diminution du crédit) dû à la crise financière a forcé ces dernières à trouver du financement en interne.

La diminution du besoin en fonds de roulement (BFR, working capital need) est devenue un enjeu.

Cela passe par des actions concrètes comme par exemple :

- **La diminution des stocks :** maîtrise des stocks de marchandises ou de produits finis, meilleure gestion des stocks en-cours et de matières premières grâce à une optimisation des processus de production.... ;
- **La gestion optimale des délais de paiements des clients :** gestion actives des rappels de paiements, facturation rapide, demande d'acomptes, étude de la qualité du portefeuille des clients,... ;
- **La négociation active des conditions auprès des fournisseurs :** prix, délais de paiement, escompte,....

Dans le cadre limité du présent article, il n'est pas envisageable d'expliquer toutes les possibilités d'action pour diminuer le BFR. Elles sont multiples et impliquent l'ensemble des acteurs de l'entreprise : direction, production, achat, vente...

Les entreprises qui ont mis en route des plans concernant le BFR ont créé une émulation entre les financiers et les non-financiers autour de ce thème (par des formations notamment). Elles ont réussi non seulement à maîtriser leurs besoins de financement tant internes qu'externes, mais aussi à diminuer les charges financières liées à un appel trop «facile» au crédit de caisse.

En période de redémarrage des activités, cette politique sera d'autant plus utile ; ainsi les entreprises maîtrisant leur BFR ont pu transformer la menace du manque de crédit en une opportunité bonne pour leur indépendance financière et leur croissance future. ■

Expérience

MARTINE 'T JAMPENS – DIRECTEUR GÉNÉRAL CONTENTIA - APM EUROMETROPOLE : "L'APM nous permet de progresser et de se perfectionner continuellement. Je l'ai expérimenté une nouvelle fois en participant au club thématique autour de la croissance et notamment lors de l'expertise «Finance versus croissance». A cette occasion, l'expert nous a proposé une approche théorique étayée par des exemples concrets. Il nous a d'ailleurs remis l'analyse financière faite pour notre propre société. Cela m'a permis de comprendre les incidences que pouvaient avoir certains choix (crédits CT/LT) sur les ratios de mon entreprise.CA, cash-flow, BFR, trésorerie nette, WACC ... autant de notions abordées en une journée et expertise enrichie, comme chaque fois, par les expériences de chacun".

apm progrès du management

APM Belgique Luxembourg - Boulevard Kleyer 19 A32 - 4000 LIÈGE
04/232.10.36 - apm.belux@skynet.be

©MWQ

1.103

Organismes, certifiés ISO 9001 en Wallonie, se répartissent géographiquement de la façon suivante : 72 organismes en province de Luxembourg, 123 en province de Namur, 121 en Brabant wallon, 350 en Hainaut et 437 en province de Liège.

L'ISO 9001:2008 est la norme qui fournit un ensemble d'exigences normalisées pour un système de management de la qualité, indépendamment du domaine d'activité et de la taille de l'organisme utilisateur, et qu'il soit dans le secteur privé, public ou associatif. Attention : révision de la norme ISO 9001 pour 2015 !

*Ces chiffres sont issus du «Baromètre Qualité», sur base de données fournies par treize organismes certificateurs. En savoir plus : **www.mwq.be** (onglet «Baromètre Qualité»).*

OUVRAGE UTILE !

10 clés pour réussir sa certification ISO 9001 :2008 !

Dans un environnement où chaque jour, dans les entreprises, résonnent les mots «exigences», «performances», «encore plus», le dirigeant doit s'appuyer sur des outils pragmatiques, des clés efficaces qui lui permettront d'avancer pour réussir, en même temps qu'il doit intégrer les nouvelles exigences normatives.

Cet ouvrage propose, à l'aide d'une méthodologie dénommée «Méthode 7 S (ou 7 Steps)», de préparer sa certification ISO 9001:2008 en 7 étapes : initialisation, planification, conception du système de management de la qualité (SMQ), mise en place du SMQ, audit à blanc, audit de certification et suivi. "*Tel une feuille de route, à l'aide des 10 clés clairement exposées et des 14 fiches techniques remarquablement présentées, ce livre, pas après pas, vous conduira à la mise en oeuvre de la norme ISO 9001 et à l'obtention de la certification tant convoitée. Un livre clair à mettre entre toutes les mains*" (Patrice Marvanne, secrétaire vice-président du Mouvement français pour la qualité). L'auteur offre aux responsables qualité, sécurité et environnement, consultants, responsables formation, des outils performants pour préparer et réussir leur certification ISO 9001:2008.

Auteur : C. Pinet, Juillet 2013, 164 pages, édition AFNOR
ISBN : 978-2-12-465420-8

LA QUALITÉ, C'EST AUSSI INTERPRÉTER VOS INDICATEURS RÉGULIÈREMENT !

Un bon manager doit minimiser les risques et atteindre ses objectifs. Il doit pour cela, se doter d'outils de pilotage efficaces. Afin de prendre les meilleures décisions, il doit mettre en place des tableaux de bord afin d'améliorer les performances de son entreprise.

par Stéphanie Dubois – Collaboratrice Communication MWQ

La norme ISO 22301 : gage de survie de l'entreprise

L'ISO 22301 est la première norme internationale de Management de la Continuité des Activités (MCA ou BCM, «Business Continuity Management»). Elle a été développée pour aider les organisations à minimiser les risques liés à des perturbations de toutes sources. L'ISO 22301 spécifie les exigences pour : planifier, déployer, mettre en œuvre, exploiter, surveiller, revoir, maintenir et améliorer en permanence un système de gestion documenté. Ce qui permet de réduire la probabilité d'occurrence d'un événement désastreux, de s'y préparer, d'intervenir à la suite de la survenance d'incidents perturbateurs quels qu'ils soient.

Les exigences spécifiées dans la norme ISO 22301 sont génériques et prévues pour s'appliquer à toutes les organisations (ou parties de celles-ci), indépendamment du type, de la taille et de la nature de l'organisation. La portée d'application de ces exigences dépend de l'environnement opérationnel de l'organisation et de sa complexité. L'ISO 22301 s'applique à toutes les organisations qui souhaitent : établir, mettre en œuvre, maintenir et améliorer un Système de Management de la Continuité des Activités ; assurer la conformité avec la politique de continuité des activités ; démontrer la conformité à des tiers ; obtenir la certification / l'enregistrement de son SMCA par un organisme de certification indépendant ; déposer une auto-détermination et une auto-déclaration de conformité à cette norme internationale. Cette norme peut aussi servir de référence à l'organisation pour évaluer sa situtation par rapport aux bonnes pratiques et aux auditeurs, pour rendre leur rapport à la direction.

En savoir plus : www.iso.org/iso/fr/catalogue_detail?csnumber=50038

Source : www.iso.org

Révision de la norme ISO 14001 attendue en 2015

Le groupe de travail en charge de la révision de la norme ISO 14001 a acté le maintien d'axes forts de la version actuelle de la norme et introduit des nouveautés, telles que l'évaluation de la performance environnementale. La publication de la nouvelle version de la norme est attendue en juin 2015.

Les axes forts de la version actuelle de la norme ISO 14001 sont maintenus :

1. Une norme suffisamment générique et agile pour s'adapter aux entreprises et administrations de toutes tailles ;
2. Le maintien du principe d'un outil destiné à améliorer le management environnemental et les performances associées, sans toutefois définir de niveau ;
3. Le maintien des exigences environnementales essentielles ;
4. L'engagement de conformité à la réglementation;
5. La prévention des pollutions et limitation des impacts significatifs ;
6. L'amélioration continue.

Nouveauté importante : l'évaluation de la performance environnementale

Si la version actuelle de la norme ISO 14001 confirme l'approche de l'amélioration continue, il est souvent reproché un «manque d'ambition» aux objectifs que se donnent les organismes qui adoptent l'ISO 14001. Au-delà des actions d'amélioration, il est important que les résultats soient mesurables et démontrent une réelle avancée, dans une perspective de développement durable. La future norme engagera ainsi l'organisme à évaluer sa performance environnementale, à s'interroger sur le niveau des résultats, mais aussi sur les bénéfices de la démarche.D'autres nouveautés ou renforcements sont également attendus.
En savoir plus : www.mwq.be/portail/lu-pour-vous/archives/2013/les-nouveautes-induites-par-la-revision-de-la-norme-iso-14001-attendues-en-2015.html

Le calendrier de la révision

Mai/Juin 2015 : publication de la nouvelle version de la norme ISO 14001.

Source : www.afnor.org

Mouvement Wallon pour la Qualité
Parc CREALYS, @trium, 2 rue Camille Hubert, 5032 Isnes, 081/63.49.09, www.mwq.be

DETTES PUBLIQUES - UN PIÈGE INFERNAL

Rédigé par Bruno COLMANT et Jennifer NILLE

La dette publique européenne s'alourdit chaque année et sa croissance est exponentielle. Depuis la crise économique déclenchée en 2008, ces dettes publiques se propagent à une vitesse inattendue. Certains pays sont au bord de la faillite et les autres agonisent. Aujourd'hui, la dette publique belge atteint 103,7% du PIB, ce qui place le pays au 5e rang du classement européen, derrière l'Irlande et devant nos voisins français. Ce mécanisme, instrument de destruction lente de l'économie, mettra des années à se stabiliser et, sans doute, des décennies à retrouver un niveau acceptable.

Cet ouvrage explique de façon intuitive les origines de la dette publique et propose des voies inhabituelles qui pourraient être envisagées par certains pays.

Pour illustrer cela, les auteurs définissent, au fil des chapitres, le concept de dette publique ainsi que son étendue. D'où vient-elle ? Comment fonctionne-t-elle ? Mais la question qui revient le plus souvent est : Comment en assurer la gestion et la décrue ? Les axes de la politique monétaire et budgétaire sont également analysés. Enfin, Bruno COLMANT et Jennifer NILLE abordent une approche de la finitude des mondes anciens, en passant par des exemples singuliers de résolutions d'excès d'endettement public et la nature de l'écosystème bancaire.

Bruno COLMANT et Jennifer NILLE - Editions Larcier - 152 pages - 29€- ISBN: 9782804469511

LES INVESTS ET LE CAPITAL A RISQUE

UN FINANCEMENT SUR MESURE POUR LES PME

Quelles sont les interventions possibles ?

Les Invests mettent à votre disposition des moyens financiers souples et adaptés :
> prise de participation en capital,
> prêts obligataires convertibles,
> prêts subordonnés,
> prêts garantis,
> etc.

A qui est-ce destiné ?

Aux PME en phase de création, innovation, croissance, investissement, transmission, exportation, etc.

→ LOUVAIN-LA-NEUVE
NIVELINVEST
010 88 46 46
invest@nivelinvest.be

→ CHARLEROI
SAMBRINVEST
071 25 94 94
sambrinvest@sambrinvest.be

→ MARCHE EN FAMENNE
INVESTSUD
084 32 05 20
info@capitaletcroissance.be

→ ATH
WAPINVEST
068 28 75 92
invest@hoccinvest.be

→ NAMUR
NAMUR INVEST
081 22 59 03
info@namurinvest.be

→ ARLON
LUXEMBOURG DEVELOPPEMENT
063 23 18 71
info@luxpme.be

→ MONS
INVEST MONS BORINAGE CENTRE
065 39 95 70
secretariat@imbc.be

→ LIEGE
MEUSINVEST
04 221 62 11
info@meusinvest.be

→ EUPEN
OSTBELGIENINVEST
087 56 82 05
info@obi.be

Sowalfin
Av. Maurice Destenay 13 - 4000 Liège
04 237 07 70 - **www.sowalfin.be**

Wallonie

Dynamisme

L'entreprise par ceux qui la font

VOUS SOUHAITEZ TOUCHER PLUS DE 8.000 TOP DÉCIDEURS DU GRATIN DE L'ÉCONOMIE BELGE ET MEMBRES DE L'UWE ?

Dynamisme est le magazine wallon qu'il vous faut, c'est le seul média B2B des décideurs d'entreprises depuis plus de 20 ans !

Contactez sans plus tarder la régie publicitaire afin d'obtenir les différentes formules possibles pour placer une annonce dans Dynamisme, dans l'UWE-news et sur le site www.uwe.be

uwe

Union Wallonne des Entreprises

CONTACT
CAROLE MAWET
DIRECT +32 81 40 91 59
GSM +32 497 22 44 45
CAROLE.MAWET@EXPANSION.BE
WWW.DYNAMISMEWALLON.BE

Oh, comme tu as grandi !

RX 70-80

Le RX 70-80 – Le costaud intelligent !

Avec sa capacité de charge de 8 tonnes il est le plus fort et le plus grand des chariots élévateurs Diesel de la série RX 70 de Still. Encore plus grandioses sont ses possibilités comme un rendement optimal, basé sur une combinaison unique de force, précision et ergonomie. Ensemble avec sa construction compacte et sa sécurité, le RX 70-80 est un collaborateur fiable dans chaque situation. Prêt à des prestations énormes !

STILL sa
Vosveld 9
2110 Wijnegem

Tél 03 360 62 00
Fax 03 326 21 42
www.still.be

first in intralogistics

STILL